



CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2024
REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 3

Le lundi deux décembre deux mille vingt-quatre, dix-huit heures quarante-cinq, en application des articles L.2121-7, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, publiquement, à la mairie, salle du conseil municipal, 2 rue de l'Europe, sous la présidence de monsieur Joël LE BOLU, maire.

Date de convocation : 20 novembre 2024

Date d'affichage de la convocation : 20 novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Présent.e.s :

Mesdames et messieurs Joël LE BOLU, Régis LEMESLE, Philippe MAUBOUSSIN, Martine BRETON, Dominique GARNIER, Thierry FOURNIER, Marie-Christine du GRAND PLACITRE, Alain BOURBLANC, Eric NOURY, Marika VAN HAAFTEN, Franck GIRARD, Carole DAINNE, Jean-Philippe ROMAIN, Laure CZINOBER, Sophie KRYGIER.

Absent.e.s, excusé.e.s, représenté.e.s :

Madame Valérie DUMONT a donné procuration à madame Martine BRETON ;

Monsieur Jean-Pierre PRIGENT est excusé ;

Madame Martine LAUNAY a donné procuration à madame Dominique GARNIER ;

* Madame Vanessa POTELOIN est excusée jusqu'à son arrivée à la question n° 4 de l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Madame Martine BRETON

Présents : 15 / Votants : 18 / Abstention : 0 / Pour : 18 / Contre : 0

Date de publication du procès-verbal : 4 décembre 2024

Objet : Le Mans Métropole : rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement – année 2023

Rapporteur : monsieur LE BOLU

Par délibération du 3 octobre 2024, le conseil communautaire de Le Mans Métropole a approuvé le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2023.

Ce document présenté ci-après est tenu en mairie à la disposition de toute personne intéressée.

Il fait apparaître un certain nombre d'indicateurs techniques et financiers concernant le coût des travaux réalisés et prévus, le prix de l'eau, le montant de la redevance d'assainissement et leurs évolutions sur trois exercices, les recettes et les dépenses d'exploitation.

Conformément aux dispositions de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, il intègre également les indicateurs de performance, exhaustivement listés dans la loi, qui permettent de quantifier l'action publique sur trois axes, à savoir la qualité du service à l'usager, la gestion financière et patrimoniale ainsi que la performance environnementale.

Considérant ce qui précède, il est proposé au conseil municipal de prendre connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement de Le Mans Métropole pour l'exercice 2023.

Décision

Le conseil municipal prend acte de la communication relative au rapport annuel 2023 de Le Mans Métropole sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement.

Pour copie conforme,
Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Le maire,

Joël LE BOLU



La secrétaire de séance,

Martine BRETON

A blue ink signature of Martine Breton, written in a cursive style.

« Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération est susceptible de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de sa publication, de sa réception en préfecture, de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

RAPPORT Annuel 2023

Prix et qualité du service
Eau et assainissement

Contexte réglementaire

Le RPQS est un outil de connaissance, d'information et de gestion encadré par différents textes :

- Décret n° 95-635 du 6 mai 1995 instituant le RPQS (*art. L.2224-5 du CGCT*),
- en 2003, demande de la Cour des Comptes d'intégrer des indicateurs de performance, pour améliorer l'accès des usagers à l'information, mettre au regard du prix la qualité du service et s'inscrire dans une stratégie de développement durable,
- **La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) de 2006** affirme la nécessité de réaliser ce rapport et a renforcé son contenu,
- Le décret 2007-675 du 2 mai 2007 introduit dans le rapport annuel des indicateurs techniques (ressources, qualité, volumes, ...), financiers (tarification, dette, investissements, ...) et de performance (état d'avancement de la protection de la ressource, conformité des rejets et des équipements d'épuration des eaux usées, ...),
- L'arrêté du 2 mai 2007 précise la définition des indicateurs,
- La circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008.
- L'ordonnance n° 2022—1611 du 22 décembre 2022 relative à l'accès et à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

Le mot du Vice Président

Les services d'eau et d'assainissement sont aujourd'hui confrontés à une équation toujours plus complexe à résoudre pour maintenir des tarifs économiquement acceptables tout en relevant les nombreux défis qui s'imposent à eux :

- besoins en investissements afin de poursuivre le renouvellement des infrastructures et des réseaux,
- mise à niveau des traitements face aux pollutions émergentes,
- adaptation de la gestion du cycle de l'eau face aux changements climatiques,
- contexte budgétaire contraint et coût d'exploitation croissant ;

C'est dans ce contexte économique difficile marqué également par une difficile stabilisation des recettes (diminution tendancielle des consommations et restriction des aides des agences de l'eau sur le petit cycle de l'eau) que Le Mans a garanti en 2023, à nouveau, un prix stable de la facture d'eau et d'assainissement pour l'ensemble des usagers du territoire métropolitain avec une qualité de service toujours aussi élevée.

Le Mans Métropole consacre un volume d'investissements importants dans le renouvellement de ses réseaux comme de ses ouvrages d'eau potable et d'eaux usées pour garantir une gestion optimisée de son patrimoine.

L'année 2023, aura une nouvelle fois été traversée par un épisode de sécheresse notable, qui a mobilisé le Service de l'Eau et de l'Assainissement sur sa capacité à poursuivre l'optimisation de son outil de sectorisation dans l'objectif de limiter les pertes en eau sur son réseau de distribution AEP.

En parallèle, l'effort porté sur l'amélioration de la performance des systèmes d'assainissement et la réduction des rejets directs d'eaux usées au milieu naturel reste une volonté quotidienne des agents du Service Eau et Assainissement pour répondre aux enjeux de préservation environnementale.

Toutes ces actions s'inscrivent dans une démarche d'accompagnement de la transition écologique comme objectif majeur des personnels du service comme des

décideurs territoriaux et irrigue de manière transversale l'ensemble des activités de la Collectivité. Les missions prioritaires, pour le Service Eau et Assainissement sont entre autres de mieux valoriser les ressources et de diminuer l'empreinte écologique du service public de l'eau et de l'assainissement.

L'année 2023 aura également été marquée par l'intégration de la commune de Fatines au sein de Le Mans Métropole. Ainsi, le Service Eau et Assainissement devient compétent sur son champ d'action pour organiser les missions dont il a la charge :

- Alimentation en eau potable,
- Assainissement collectif,
- Assainissement non collectif,
- Relation aux usagers et facturation,
- Gestion des Eaux Pluviales,
- Service Public de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI).

Aussi, les compétences ont été et seront reprises en régie à l'extinction des contrats de Délégation de Service Public en cours d'exécution au moment de l'intégration et dans la temporalité définie ci-après :

1. Dès le 1^{er} janvier 2023 – Assainissement Non Collectif, pluviale et DECI,
2. Au 01 octobre 2023 – Alimentation en eau potable,
3. A compter du 1^{er} janvier 2025 – Assainissement Collectif.

Afin d'assurer l'alimentation en eau potable des usagers de la commune de Fatines, une convention d'achat/vente en gros d'eau a été signée entre Le Mans Métropole et le SIAEP de Montfort Le Gesnois.

Ainsi, le Service Eau et Assainissement de Le Mans Métropole garantit aux usagers de la commune de Fatines une qualité de service équivalente à l'ensemble du territoire métropolitain permettant notamment de disposer de l'unicité tarifaire.

Par ailleurs, on notera aussi que suite à l'extinction d'un contrat de Délégation de Service Public, le Service Eau et Assainissement exerce depuis le 23/11/2023, en régie, la gestion de la compétence Assainissent Collectif sur la commune de Saint-Georges du Bois. Les abonnés de ce territoire métropolitain reçoivent dorénavant une facture unique pour leurs consommations d'eau potable et de production d'eaux usées.

En outre, la mise en service en juin 2023 de l'intégralité des process de l'Unité de Production d'Eau Potable de l'Epau réhabilitée dans sa configuration définitive marque la fin de presque cinq années intenses de travaux d'un programme débuté en 2019. Cette opération de 30,5 millions d'euros H.T traduit la volonté de la Collectivité de porter un niveau d'investissement important dans la modernisation de ses infrastructures pour garantir un haut niveau de service aux usagers du territoire.

Fortement engagée dans des actions de transition écologique, la Collectivité, en 2024, au travers des compétences du Service Eau et Assainissement poursuivra autant que possible l'anticipation de son approche de certaines thématiques pour répondre aux enjeux stratégiques liés à l'eau sur son territoire et notamment sur :

- la vulnérabilité et la gestion durable des ressources en eau,
- les impacts du changement climatique,
- le vieillissement des infrastructures,
- la sûreté des installations.

Marcel MORTREAU

Vice-Président délégué

Sigles & abréviations

| | |
|---------------|---|
| BP | Budget Primitif |
| Cue | Communauté Urbaine de l'Eau |
| DSP | Délégation de service public |
| EP | Eaux pluviales |
| Eq/hab | Equivalent habitant |
| EU | Eaux Usées |
| DT | Déclaration de travaux |
| DIT | Déclaration d'intention de travaux |
| HT | Hors Taxe |
| ITV | Inspection télévisuelle |
| LMM | Le Mans Métropole |
| MES | Matière en suspension |
| ML | Mètre linéaire |
| MS | Matières sèches |
| NC | Non-conformité |
| PLU | Plan local d'urbanisme |
| SMAEP | Syndicat Mixte pour l'Alimentation en Eau Potable |
| SPANC | Service public d'assainissement non collectif |
| SST | Sauveteur secouriste du travail |
| STEP | Station d'épuration |
| TTC | Toutes taxes comprises |
| U | Unitaire |
| UPEPE | Unité de production d'eau potable de l'Epau |
| ZAC | Zone d'aménagement concerté |
| ZA | Zone artisanale |
| ZI | Zone industrielle |

Sommaire

| | |
|---|----|
| ◆ Contexte réglementaire | 2 |
| ◆ Le mot du vice Président | 3 |
| ◆ Sigles & abréviations | 5 |
| ◆ Sommaire | 6 |
| ◆ Temps forts 2023 | 7 |
| ◆ Chiffres clés 2023 | 9 |
| ◆ Territoire et mode de gestion | 11 |
| ◆ Organigramme | 12 |
| ◆ Les missions du service | 13 |
| ◇ Usine de production d'eau potable | 13 |
| ◇ Exploitation du réseau d'eau potable | 15 |
| ◇ Exploitation de l'Assainissement | 17 |
| ◇ Assainissement stations d'épuration | 19 |
| ◇ Clientèle | 20 |
| ◇ Service Administratif et Financier | 21 |
| ◇ Service Etudes, autorisations et travaux | 22 |
| ◇ Les moyens humains | 23 |
| ◇ Moyens techniques et matériels | 24 |
| ◇ Logistique et achats—Magasins | 25 |
| ◇ Qualité Hygiène Sécurité Environnement (QHSE) | 26 |
| ◆ La facture d'eau | 27 |
| ◆ Les moyens financiers | 28 |
| ◆ Le budget annexe | 29 |
| ◆ Focus | 33 |
| ◆ Travaux | 35 |
| ◆ Evolutions techniques et technologiques | 36 |
| ◆ Annexes | 38 |

TEMPS FORTS 2023

30,42 M€ HT

UPEPE montant global

3,810 M€ HT fin des travaux inscrits concernant les dépenses de sécurisation du site, voirie, mobilier urbain, aménagement paysagers et 140 000 € pour les études (réalisation des essais de garantie relatifs aux équipements et aux ouvrages).

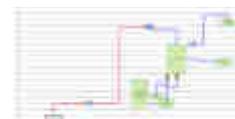


700 000 € HT

Schéma directeur, eau potable

Un schéma directeur d'alimentation en eau potable permet d'étudier la fonctionnalité et la pérennité du système de production et de distribution de la ressource aux consommateurs.

Inscription budgétaire pour l'acquisition de capteurs acoustiques, de pressions, débitmètres localisateurs de fuites et études relatives au schéma directeur



12,23 M€ HT

Réserve d'eau naturelle

Un maître d'œuvre ainsi qu'un contrôleur technique et un coordonnateur de sécurité ont été désignés en 2023 pour engager les travaux conformément aux objectifs réglementaires.

50 000 € HT

Signalétique extérieure et intérieure : UPEPE et sites distants

Mise en place d'une signalétique directionnelle des bâtiments . Elle inclura une représentation de l'ensemble des différents bâtiments en indiquant les accueils, les stationnements et le respect des règles en matière de sécurité routière



790 000 € TTC

Travaux réseaux d'assainissement

- Rue de bercé au Mans enlèvement de plaques d'assainissement collectif puis tubage de la zone non couverte, mise en séparatif des réseaux séparatifs, poursuite de la continuité du tubage pour éviter la remontée des eaux de la rivière

140 000 € TTC

- Le Grenouillet : rue Montoise au Mans réhabilitation des canalisations et création d'un réseau d'eaux usées , adaptation du poste de relèvement

1,3 M € TTC

Marchés annuels de rénovation des canalisations et des collecteurs visitables

- Place Gambetta rénovation collecteurs visitables
- Trangé mise en pseudo séparatif du réseau d'assainissement (demande de subvention à hauteur de 70 % auprès de l'Agence de l'Eau Loir Bretagne

1,7 M € TTC

Step Chauvinière:

Dans le cadre du contrat d'exploitation de ce site, VEOLIA a prévu de remplacer

- La cuve de méthanol, qui est d'une capacité insuffisante
- Renouvellement de 2 décanteurs primaires avec mise en place d'une technologie plus facile d'entretien

680 000 € TTC

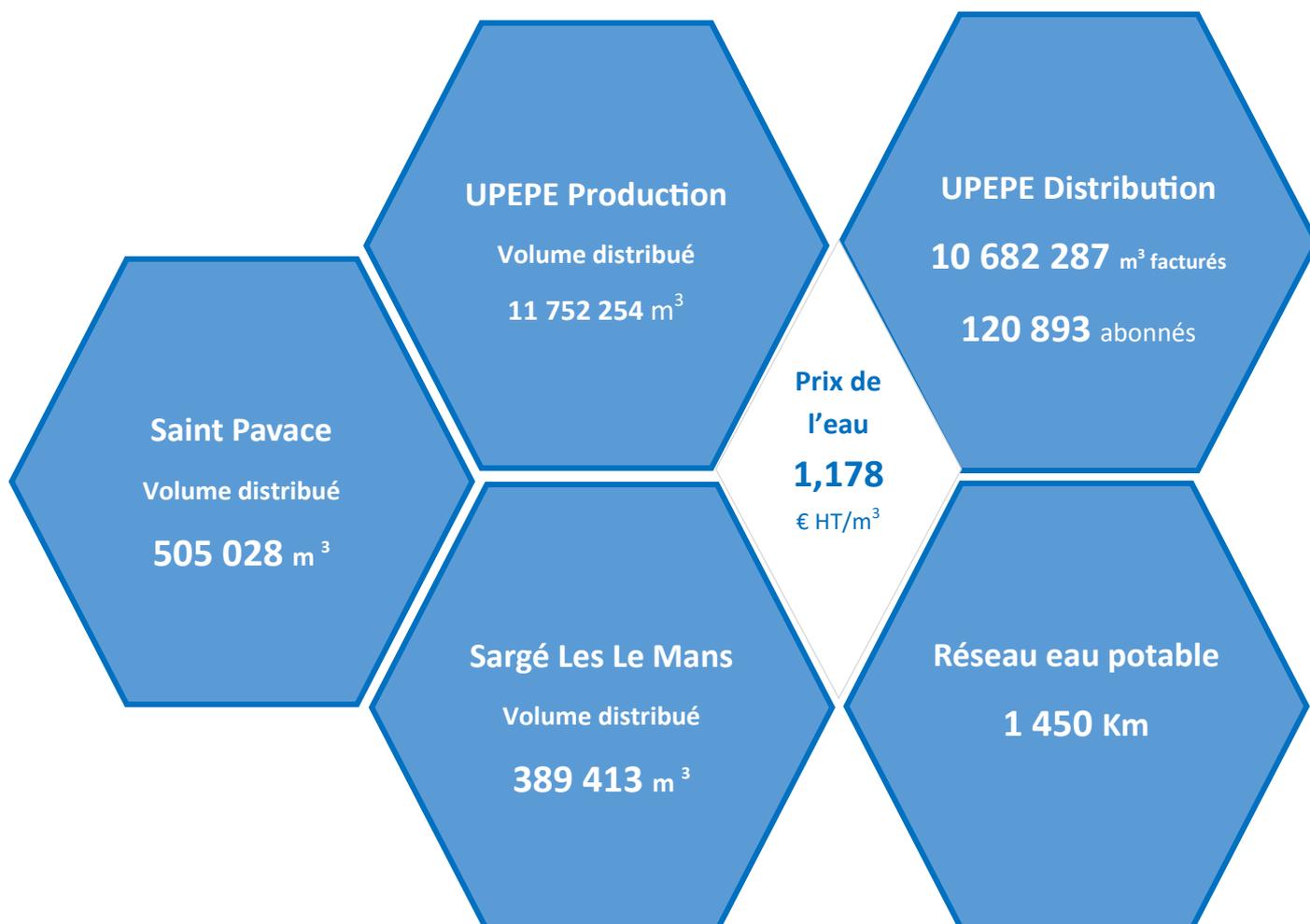
Schémas directeurs, assainissement

Suite à la finalisation des schémas directeurs sur plusieurs communes de LMM

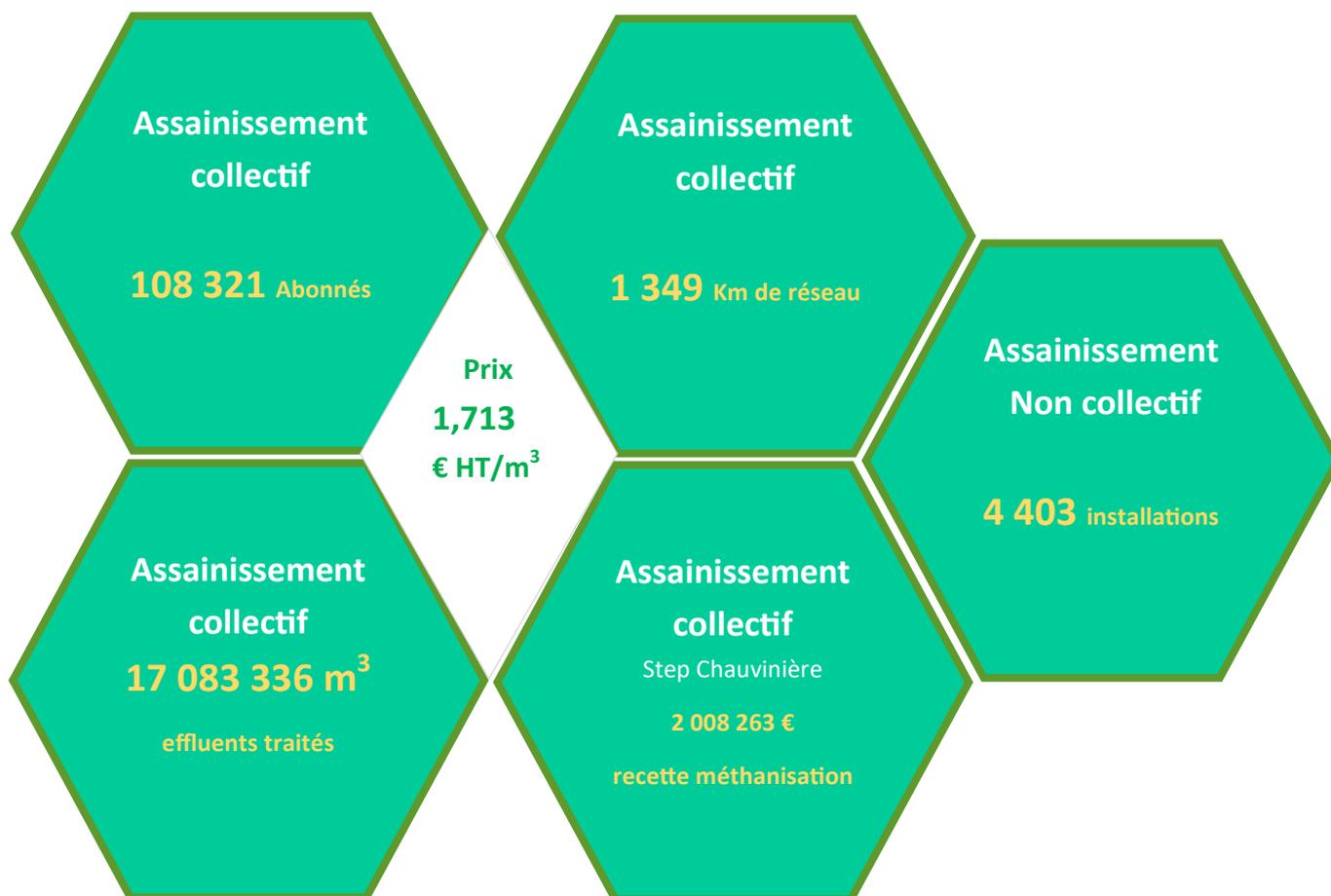
- La Milesse, St Georges Ruaudin : Réhabilitation regards de visite, travaux de chemisage
- Fay : réhabilitation de collecteurs visitables unitaires
- Trangé : désignation maitre d'œuvre pour futurs travaux station d'épuration
- Chaufour Notre Dame : adaptation des systèmes de prétraitement et métrologie des installations

CHIFFRES CLES 2023

EAU POTABLE



ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF



Territoire et mode de gestion

LE MANS, **une Métropole en développement**



Le Mans Métropole compte 20 communes et totalise 210 410 habitants.

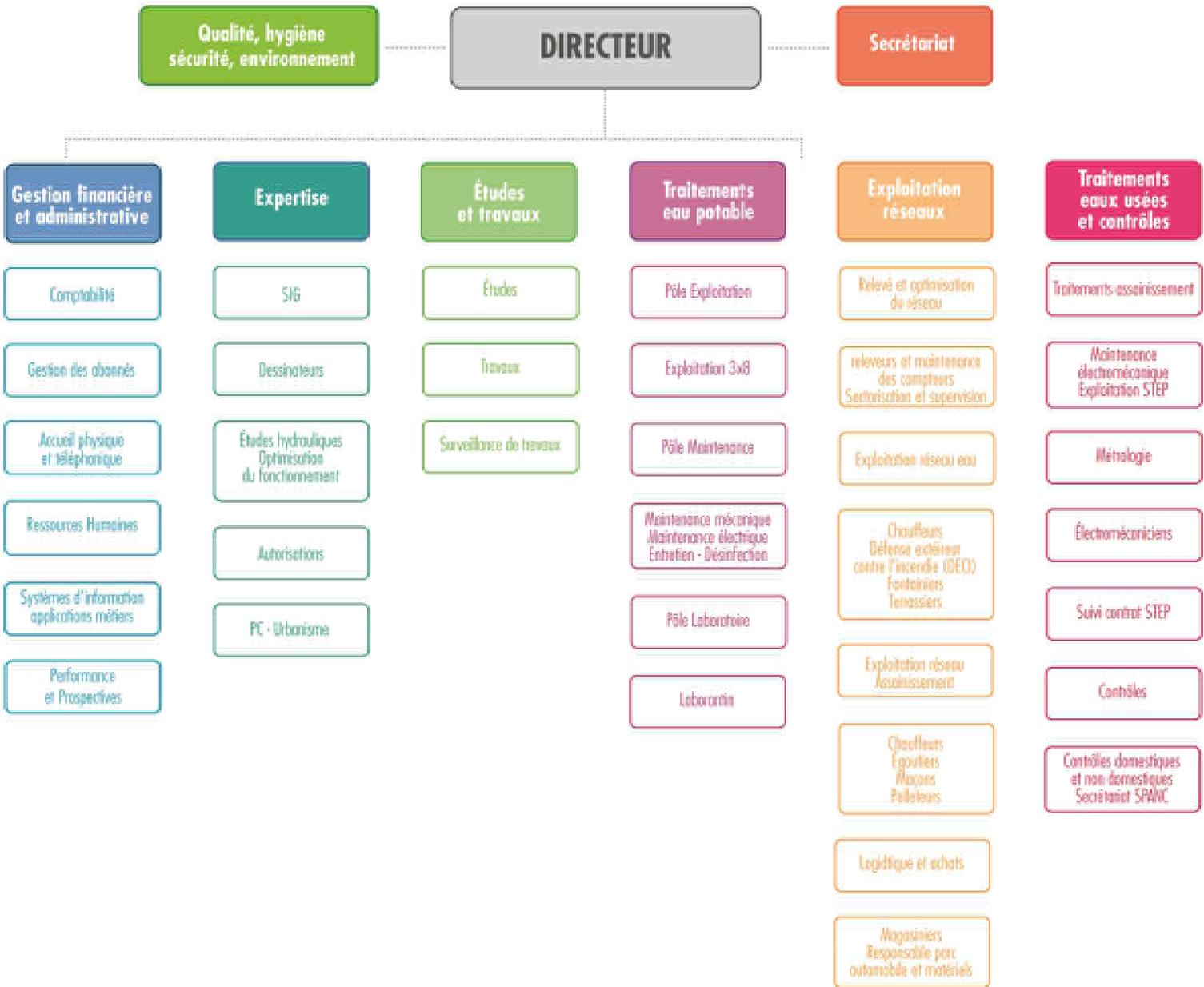
L'extension de la compétence **eau potable** sur tout le territoire de Le Mans Métropole est effective depuis le 1er janvier 2018, elle entraîne la reprise de plusieurs ouvrages :

- Unité de Production d'eau potable de Saint Pavace
- Unité de Production d'eau potable de Sargé-Lès-Le Mans
- Station de suppression de Champagné

Pour rappel, ces trois ouvrages ont été repris en régie en 2019.

La compétence **assainissement** est exercée sur quasiment l'ensemble du territoire communautaire par le Service de l'Eau et de l'Assainissement en régie sauf :

- La commune de Saint-Georges du Bois où la compétence est assurée par DSP Véolia jusqu'en novembre 2023.
- Le Mans pour la station d'épuration de la Chauvinière où un contrat a été passé avec Véolia jusqu'en aout 2026.
- Fatines rejoint Le Mans Métropole en 01/01/2023, qui récupère la compétence eau potable au 01/10/2023 et la compétence assainissement au 01/01/2025.



Les missions du service

Unités de production d'eau potable

Le Mans Métropole exerce la compétence eau potable sur le territoire métropolitain avec les équipements et les ouvrages suivants liés à l'activité de l'eau potable.

L'eau potable distribuée par Le Mans Métropole peut être assurée depuis les 6 unités de production, dont :

3 sont en propriété de la collectivité et exploitées par le Service Eau et Assainissement de Le Mans Métropole :

- Unité de Production d'Eau Potable de l'Épau (UPEPE),
- Unité de Production de Saint-Pavace,
- Unité de Production de Sargé-Lès-Le Mans.

et 2 sont en propriété du Syndicat Mixte pour l'Alimentation en Eau Potable de la Région Mancelle

- Unité de Production de Saint-Mars d'Outille
- Unité de Production d'Yvré-Le-Pôlin.

et 1 en propriété du SIAEP Montfort-le-Gesnois qui dessert la commune de Fatines (à compter du 01/10/2023).

⇒ Les équipements UPEPE (Unité de Production d'Eau Potable de l'Épau)

La filière de traitement d'eau potable

L'Unité de Production d'Eau Potable de l'Épau (UPEPE), construite en deux tranches (1969 et 1976), modernisée sur les périodes 1992, 1997, 2010-2012 puis 2020-2023 traite les eaux superficielles de l'Huisne au débit maximal de 3 000 m³/h et alimente environ 110 000 abonnés soit 200 000/215 000 habitants sur un territoire plus large que celui de Le Mans Métropole (40 communes en totalité ou partiellement). L'UPEPE assure ainsi 80 % de l'alimentation en eau potable de l'agglomération dont 17 communes de Le Mans Métropole et une partie des communes Syndicat Mixte pour l'Alimentation en Eau Potable de la Région Mancelle. Les 20 % restant sont produits à partir des quatre unités de production traitant des eaux souterraines. Rapportée à l'échelle du

territoire communautaire, la répartition des volumes vendus d'eau potable issue d'une production d'eau d'origine superficielle par rapport à souterraine est de l'ordre de 90 %/10 %.

La filière de traitement de l'eau de l'UPEPE se compose des étapes suivantes :

Dégrillage grossier, dégrillage fin, pompage Eau Brute, pré-ozonation, injection coagulant (chlorure ferrique) et polymère anionique, premier étage de décantation à lit de boue pulsée, injection de Charbon Actif en Poudre, coagulant (chlorure ferrique) et polymère anionique, second étage de décantation à lit de boue pulsée, recirculation des boues de Charbon Actif en Poudre en tête du premier étage de décantation, ajustement du pH par injection de lessive de soude, filtration sur sable, désinfection UV, remise à l'équilibre calco-carbonique par injection de lessive de soude, désinfection à l'hypochlorite de sodium en amont du stockage, stockage Eau Traitée « en citernes » d'une capacité de 4 752 m³ sur le site de l'UPEPE, désinfection hypochlorite de sodium sortie stockage UPEPE, pompage Eau Traitée et stockage réservoirs Eau Traitée site de «Gazonfier».

Au titre de l'année 2023, l'UPEPE a mis en distribution **11 752 254 m³** d'eau potable dont **3 010 628 m³** produits pour les communes hors Le Mans Métropole principalement pour le SMAEP.

La filière de traitement des boues est composée des étapes suivantes :

Épaississement statique (avec ajout de polymère), centrifugation (avec ajout de polymère), chaulage, valorisation agricole des boues

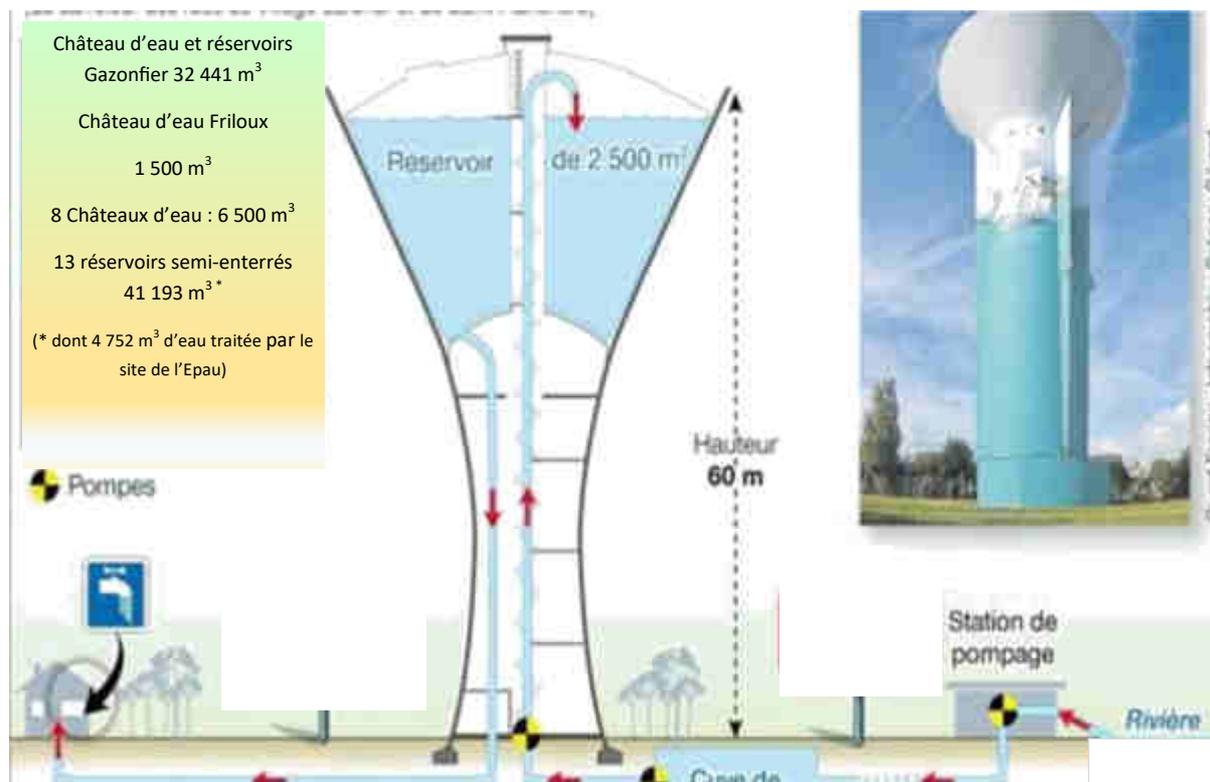
- voir synoptique en annexe

• Les réservoirs

Une fois les eaux traitées, elles sont acheminées vers le réseau de distribution, puis stockées dans des réservoirs avant d'être distribuées aux abonnés.

- Ils assurent une régulation de l'approvisionnement et une sécurité en cas d'incident des unités de production. Le réseau communautaire est interconnecté à **16 réservoirs et 7 châteaux d'eau** avec une capacité de stockage de **49 193 m³**. Ils ont également un rôle de « tampon » pour répondre à la forte demande en eau potable qui se situe chaque

⇒ Les réserves d'eau potable



⇒ La qualité de l'eau potable

L'eau distribuée sur le territoire communautaire peut provenir des 6 unités de production dont

3 sont exploitées par le Service de l'Eau et de l'Assainissement de Le Mans Métropole

1. Unité de Production d'Eau Potable de l'Epau,
2. Unité de Production de Saint-Pavace,
3. Unité de Production de Sargé.

et 2 sont exploitées par le SIDERM

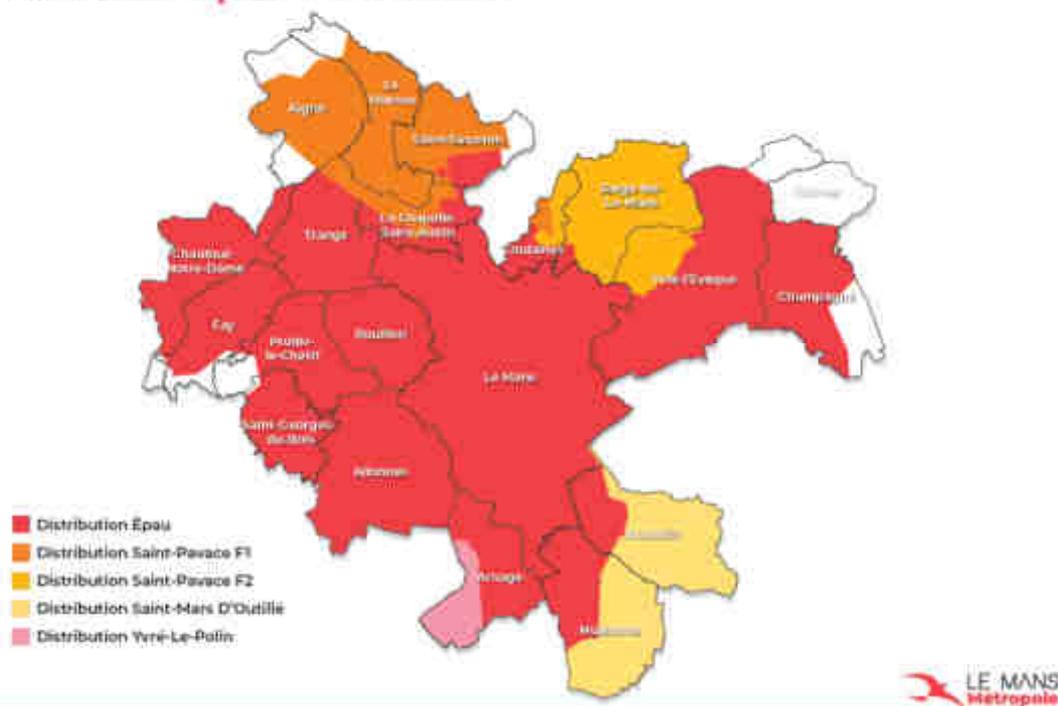
1. Unité de Production de Saint-Mars d'Outillé,
2. Unité de Production d'Yvré-Le-Pôlin.

Taux de conformité

- 99,7 % sur les eaux distribuées en ce qui concerne la **microbiologie** (études des microorganismes : bactéries, champignons, etc),
- 99,3 % pour les paramètres **physico-chimiques** (études chimiques et physiques de l'eau).

Exploitation du réseau d'eau potable

LE MANS Métropole distributions



PRESENTATION DES MISSIONS

⇒ Maintenance du Réseau d'eau potable

Le service de l'eau assure l'entretien et la réparation des ouvrages du réseau d'eau potable (branchements, conduites ...) et participe au maintien de la qualité de l'eau.

Au cours de l'année 2023, les équipes du service ont procédé à la réparation de 148 fuites sur branchements et canalisations.

⇒ Travaux neufs, renouvellements et extension de réseau

- Compteurs pour les particuliers (493 re-faits)
- Renouvellement de branchements (206)
- Remplacement de branchements plomb (205)

Les équipes procèdent également à des poses de réseaux en interne, dans le cas de renouvellement de réseau 3 613 ml ont été posés en 2023.

De plus, conformément à la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, le service doit supprimer l'ensemble des branchements plomb du territoire.

⇒ Entretien du parc compteur

Afin d'être en conformité avec la réglementation et d'abaisser l'âge moyen du parc compteurs le service de l'Eau se fixe comme objectif de remplacer annuellement un certain nombre de compteurs. En 2023, 4 212 ont été remplacés sur les 121 808 existants sur la Communauté Urbaine de l'Eau.

3 613 ml conduite remplacée

3 560 ml conduite abandonnée

93 % réseau posé en acier

7 % réseau posé en Pehd

⇒ Défense incendie

Rappel :

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 1er octobre 2020, la compétence DECI désormais métropolitaine recouvre les missions principales suivantes :

- Les travaux nécessaires à la création et à l'aménagement des points d'eau incendie identifiés
- L'accessibilité, la numérotation et la signalisation de ces points d'eau
- La réalisation d'ouvrages, aménagements et travaux nécessaires pour garantir la pérennité et le volume de leur approvisionnement
- Toute mesure nécessaire à leur gestion
- Les actions de maintenance destinées à préserver les capacités opérationnelles des points d'eau incendie

Le service de l'Eau assure dans un premier temps, la mise en conformité des 2 447 poteaux incendie des 20 communes, plus Le Mans sur une période initiale de 2 ans, qui consistera à la remise en état, la vérification de la numérotation et de l'accessibilité ainsi que des mesures de débit et de pression.

Pour 2023, 19 237 € pour la Ville du Mans et 26 002 € pour l'ensemble des 20 autres communes sont inscrits en investissement pour couvrir les dépenses de pièces pour réparation, d'extension de réseau, de pose ou de remplacement de poteaux.



2 447 poteaux sur LMM

459 poteaux contrôlés

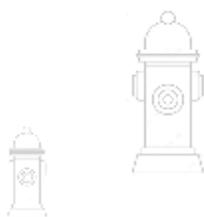
350 m³ volumes d'essais

19 237 € budget investissement VDM

26 002 € budget investissement LMM

36 600 € budget fonctionnement VDM

40 031 € budget fonctionnement LMM



Exploitation du réseau d'assainissement

LE MANS Métropole Systèmes Assainissement



Fatines : Compétences assainissement au 01/10/2023



PRESENTATION DES MISSIONS

⇒ Réseaux

La mission principale des agents du service est de garantir l'écoulement des effluents. Pour cela le service effectue un curage préventif notamment par des débouchages de collecteurs et de branchements publics et un curage curatif, lors de pollution. Les agents effectuent aussi l'entretien des ouvrages de prétraitement, tels que les dégrilleurs, des postes de refoulement ou des prétraitements de stations d'épuration, l'entretien des ouvrages du réseau de collecte.

Bilan d'activité 2023 :

- 254 340 ml de curage,
- 3 interventions bacs dégraisseurs,
- 37,06 t de nettoyages de bouches d'engouffrement,
- 415 interventions pour désobstructions de réseaux et de branchements,
- 348 interventions sur ouvrages de voirie, bouche d'engouffrement, tampons etc.....

Le service est également fortement impliqué dans la gestion patrimoniale des réseaux. Chaque tronçon faisant l'objet d'une inspection télévisuelle (36 855 ml contrôlés en ITV) est ensuite noté en fonction de son état de conservation et mentionné sur notre système d'information géographique. A ce jour sont répertoriés dans la base de données 1 349 km de réseau.

Le nombre de points noirs en 2023 est de 28,46. Ce qui représente 2,1 points de réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau.

3,5 t de refus de dégrillage

1 349 km de réseau

1 074 ml de réseau remplacé

87 ml de réseau créé



Suivi des rejets industriels

Le contrôle de la qualité des rejets dans le milieu naturel permet la protection de l'environnement.

Différents types de contrôles sont réalisés :

- Visite de sites pour vérifier le bon raccordement au réseau d'assainissement des bâtiments.
- Contrôles curatifs effectués lors de pollution déclarée ou accidentelle en collaboration avec les services chargés de la police de l'Eau.

Les établissements industriels ou commerciaux sont classés selon le type d'activité, certains nécessitent des conventions, d'autres des arrêtés.

Conformité

Différents types de contrôles sont réalisés pour vérifier le bon raccordement aux réseaux d'assainissement des habitations. En 2023, le service a effectué 164 contrôles préventifs.

Spanc

Le service d'assainissement non collectif contrôle les systèmes d'assainissement domestiques autonomes

Bilan d'activité 2023 :

453 contrôles, 387 installations conformes, 66 non conformes sans risques.

257 enquêtes

240 sites industriels visités

677 arrêtés d'autorisation de rejets et conventions

118 conformités : visites conformes

46 conformités : visites non conformes

387 spanc : installations conformes

66 spanc : visites non conformes avec risque

Assainissement : stations d'épuration

LE MANS Métropole Systèmes Assainissement



La station d'épuration de la Chauvinière est la plus importante station de traitement des eaux usées de Le Mans Métropole, d'une capacité de 365 000 équivalents habitant.

En 2023, le volume reçu d'eaux usées s'établit à 15 714 198 m³. Un marché d'exploitation confiant la gestion de la station d'épuration de la Chauvinière à la CFSP Véolia a été signée pour une durée de 9 ans à compter du 1er octobre 2017.

La station traite les eaux usées du Mans, Allonnes, Coulaines, Fatines, La Chapelle Saint Aubin, Rouillon, Yvré l'Évêque, Sargé Les Le Mans, Arnage, et Saint Pavace (avec une convention car hors Le Mans Métropole).

Une démarche a été entreprise, en liaison avec l'exploitant, pour modifier la filière de traitement des boues, afin d'envisager de valoriser ces dernières

en agriculture par épandage. Dans cette perspective une unité de chaulage a été construite, deux silos de 240 m³ chacun permettent un stockage temporaire sur site avant enlèvement des boues chaulées.

Production de biogaz : réduction des émissions de gaz à effet de serre : méthanisation des boues avec injection de biométhane depuis juin 2021.

Méthanisation

2 008 263,73 € recettes 2023

1 598 322,09 € recettes 2022

837 259,12 € recettes 2021

15 714 198 m³ volume reçu

Clientèle



26 158 Mensualisation—Contrats activés

Elle s'applique sur tout le territoire de Le Mans Métropole. Le montant minimum d'une mensualité est de 8 €. Le taux mensuel de rejets d'acomptes pour 2023 s'établit à 1,8 % des abonnés mensualisés.

Paiement de proximité

Les contribuables peuvent payer toutes les factures de la vie quotidienne chez les buralistes agréés, jusqu'à 300 € en espèces et sans limitation de montant en carte bancaire..

Où trouver un buraliste agréé ?

www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite

Relèves de compteurs

Il existe 3 systèmes de relève de compteurs :

- Relève manuelle : un releveur se présente au domicile de l'abonné et relève le compteur manuellement
- Radio relève : la relève de l'index de consommation se fait depuis l'extérieur de l'habitation sans intervention au domicile de l'abonné
- Télé relève : la relève se fait à distance sans avoir besoin d'accéder au compteur

120 807 Abonnés

223 387 Factures éditées

3 666 Réclamations écrites traitées

118 431 Contrats d'abonnements

246 Tournées

263 Dégrèvements soit **95 502 €**

21,63 % taux de mensualisation

Service administratif et financier

Missions

⇒ **Projet Gestion Electronique des Documents (20/02/2024)**

Il s'agit de pouvoir disposer d'un certain nombre de documents consultables à partir du logiciel clientèle. Chaque fiche abonné comportera désormais les informations suivantes, sous format PDF, consultable à tout moment :

- Le contrat d'abonnement,
- Tout courrier adressé par l'abonné (réclamations, divers...),
- Tout courrier de réponse adressé à l'abonné,
- Diverses correspondances.

⇒ **Projet PES ASAP ORMC (29/02/2024)**

Pour répondre aux obligations fixées par l'ordonnance du 26 juin 2014, le service doit pouvoir émettre une facture individualisée, sous format PDF, pour chaque abonné, cette facture sera ensuite transmise, à l'appui d'un flux PES ORMC, de façon à pouvoir être déposée sur le portail Chorus Pro (portail de facturation électronique dématérialisée).

Le service n'aura donc plus la charge de l'envoi et de la mise sous plis des factures émises : un centre éditique de la DGFIP prendra le relais pour ces deux tâches.

Au-delà de la facture individualisée de l'abonné, le service pourra inclure toute pièce justificative complémentaire qu'il jugera utile (information sur la qualité de l'eau, campagne de communication spécifique...).

⇒ **En matière financière**

Le service assure la préparation et l'exécution des deux budgets annexes Eau et Assainissement. Il définit et supervise le respect des procédures financières. Il veille à l'ordonnancement des dépenses et des recettes.

La mise en place d'indicateurs permet de mesurer l'activité comptable et de suivre le niveau de réalisation des budgets

⇒ **En matière de commande publique**

De manière générale, il coordonne la gestion administrative et financière des marchés publics en liaison avec les services concernés.

Quelques marchés :

2023-55550 Maîtrise d'œuvre des travaux de construction STEP de Trangé 2300 EH, 122 675 € HT

2023-55676 Travaux d'assainissement remplacement extension et réparation de réseaux 2023-2027, lot n°1 : travaux montant > 50 000 € TTC, mini 600 000 HT et maxi 5 200 000 HT

2023-55677 Travaux assainissement remplacement extension et réparation de réseaux 2023-2027 Lot n°2 travaux montant < 50 000 € TTC, mini 400 000 HT et maxi 3 200 000 HT

2023-55610 Travaux eau potable 2023-2027 Lot n°1 Renouvellement des canalisations de distribution d'eau d'un montant > 30 000 EHT, mini 250 000 HT Maxi 6 000 000 HT

2023-55611 Travaux eau potable 2023-2027 Lot n°2 Interventions ponctuelles sur branchements existants, mini 50 000 HT Maxi 1 400 000 HT

Service études, autorisations et travaux

Missions

⇒ Assistance à maîtrise d'ouvrage

Le service intervient notamment, en relation étroite avec les exploitants pour l'adaptation aux évolutions de l'urbanisation, le suivi de la programmation pluriannuelle des opérations et des investissements.

⇒ Maîtrise d'œuvre de conception et de réalisation

La quasi-totalité des opérations inscrites au programme d'investissement font l'objet en interne d'une conception de projet (renouvellement et extensions de réseaux en eau et assainissement, construction d'ouvrage en génie civil) et du suivi en phase de réalisation.

⇒ Instruction des documents d'urbanisme, et mise à jour du zonage assainissement

Le service émet un avis sur l'état de desserte par les réseaux eau et assainissement de l'ensemble des demandes d'autorisation d'urbanisme et indique les prescriptions relatives aux modalités de raccordement. La collaboration avec la direction en charge de l'élaboration du PLU communautaire permet la mise à jour des plans de zonage assainissement qui constituent une annexe sanitaire au PLU.

⇒ Missions du Système d'Informations Géographiques (SIG)

- Administrer les systèmes d'information géographique des patrimoines eau potable et assainissement (suivi des interventions, suivi curage préventif-curatif/amiante ciment, gestion de crue).
- Recueillir, contrôler et piloter la mise à jour continue des données afin de garantir une bonne gestion technique et patrimoniale des réseaux et ouvrages eau potable et assainissement (intégration des récolements, fiche regards, rapports ITV...)
- Assistance et appui technique auprès des autres agents.

- Les informations relatives aux canalisations et ouvrages disponibles sur le système d'information géographique sont précieuses à la fois pour permettre leur exploitation, la réalisation des projets, l'instruction des documents d'urbanisme.

⇒ Suivi des opérations réalisées par des tiers (aménageurs) en vue de préparer la future prise en gestion des ouvrages

Le service délivre ses prescriptions en amont des opérations d'aménagement (ZAC, ZI, ZA, lotissements), établit les estimations de travaux pour les interventions réalisées par la régie (raccordements et branchements), participe aux réunions de chantiers, coordonne les interventions de la régie et participe aux opérations de réception des réseaux.

1768 réponses notaires

11,5 jours délai moyen de réponse pour notaires

1952 appels traités par le guichet unique

177 demandes de branchements traitées

589 CU/PC instruits (collectif)

0,8 % CU/PC instruits hors délai > 30 jours

33 nombre de pétitionnaires reçus pour PC

Les moyens humains

Centrale d'appels

⇒ Contexte

Malgré un accueil téléphonique et physique qui gère au quotidien les réclamations des abonnés, la mise en place d'outils informatiques et téléphoniques plus performants devient un préalable nécessaire à toute gestion de crise et d'amélioration du service public rendu à l'usager.

Un projet de centrale d'appel a été acté sur l'année 2023 en collaboration avec la Direction des Systèmes d'information, afin de perfectionner l'accueil téléphonique, avec pour objectif de faire baisser de manière significative le nombre d'appels perdus du fait de l'obsolescence du système actuel de téléphonie.

Une réflexion a été menée afin de fluidifier au maximum la gestion des appels reçus par la direction de l'Eau et de l'Assainissement. Ainsi, deux « standards », un administratif et un technique, ont été créés afin :

- de répondre de manière efficiente à l'usager,
- de réduire drastiquement les appels non traités,
- de réduire les appels mal orientés.

⇒ Messages enregistrés

Une liste de messages ont été enregistrés avec la nouvelle centrale d'appel mise en œuvre le 18 septembre 2023 :

- Un message d'accueil,
- Un message d'accueil pour le standard administratif,
- Un message d'accueil pour le standard technique,
- Un message de file d'attente,
- Un message de fermeture de la direction Eau et Assainissement,
- Un message de fermeture exceptionnelle de la direction Eau et Assainissement,
- Un message d'attente estimée (2, 4 et 6 minutes).

⇒ Nouvelle architecture du standard

Une nouvelle architecture a été créée pour la réception des appels des usagers auprès de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement afin de prendre en compte le maximum de situations possibles auxquelles peuvent être confrontés l'abonné.

- Standard administratif

1. Aménagement/déménagement
2. Mensualisation
3. Facturation /dégrèvement
4. Autres demandes administratives

- Standard technique

1. Interrogations sur vos consommations d'eau
2. Fuites/remplacement et interventions compteurs
3. Contrôles assainissement collectif et non collectif
4. Information, demande ou problème en eau et assainissement

⇒ Statistiques

Des statistiques mensuelles ou sur une autre périodicité peuvent être générées, ce qui permet de détecter tout dysfonctionnement éventuel et de suivre au plus près l'activité quotidienne des agents chargés de l'accueil physique et téléphonique.

L'objectif étant d'améliorer constamment le service public rendu à l'abonné.

218 agents

350 jours de formation

9 244 897 € masse salariale

22,90 % femmes

77,10 % hommes

21 Eq/TP d'absentéisme

Moyens techniques et matériels

Véhicules et engins de chantier

Afin de se déplacer sur l'ensemble du territoire de Le Mans Métropole composé de 20 communes réparties sur 267 km², le service dispose d'une flotte de véhicules.

Ces véhicules sont utilisés pour :

- Interventions réseau et ouvrages eau potable et assainissement,
- Tournées releveurs de compteurs,
- Suivi des chantiers (canalisations, réseaux, collecteurs visitables).

60 Véhicules légers

38 Véhicules ateliers

8 Véhicules poids lourds chantiers

5 Véhicules poids lourds cureuses

10 Scooters

5 Mini pelles

2 Tracto pelles

1 Pelle mécanique

3 Brouettes mécaniques

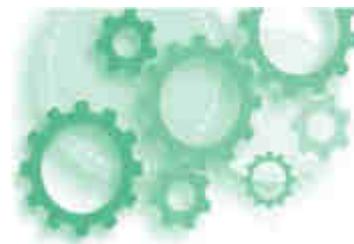
2 Chariots élévateurs

2 tonnes à eau

1 cabane de chantier

9 Compresseurs de chantier

Logistique et achats (magasins)



L'unité magasin regroupe le stockage des pièces de fontainerie, les bureaux des magasiniers, les ateliers et le quai de déchargement des pièces lourdes.

De plus, ce bâtiment est équipé de panneaux solaires qui fournissent la plus grande partie de l'eau chaude des sanitaires.

L'ensemble de la gestion des stocks est assuré par l'application COLBERT toutes les fournitures disposent d'un code-barres. Les hauteurs de rayonnages de plusieurs mètres ainsi qu'une libre circulation d'un chariot élévateur permettent à la fois une optimisation du stock et une fiabilité sur la disponibilité des produits évitant les ruptures de stock.

Avec un stock valorisé à plus de 1 000 000 € TTC en Eau, ce dernier pallie toutes les éventualités afin de garantir une continuité du service public pour les habitants de Le Mans Métropole.

D'autre part, le Centre Technique possède une cellule « métallerie » forge qui assure des travaux en soudure, aménagement de véhicules, création de pièces, forge et maintenance des bâtiments.

L'objectif de la cellule est d'assurer un service de proximité permettant aux agents d'adapter certains outils, mais aussi et surtout de répondre à des besoins spécifiques en créant des pièces sur-mesure.

1 000 000 € TTC stock

8 500 Références

350 Bons de commande

571 Bons de livraison

16 467 Bons de sortie

Qualité Hygiène Sécurité Environnement

Sensibilisation à l'utilisation de protections auditives moulées des agents du réseau d'assainissement

32 agents du réseaux d'assainissement ont été sensibilisés au risque bruit avant d'être dotés de protections auditives moulées par la Technicienne QHSE, l'encadrement et la Conseillère en Prévention des Risques.

Cette sensibilisation reprenait :

- la définition et caractérisation du bruit (intensité, fréquence),
- les conséquences du bruit sur la santé
- les consignes de mise en place, d'entretien et d'hygiène de ces protections auditives moulées notamment dans l'environnement de travail insalubre où exercent ces agents.

En effet, ces agents sont soumis quotidiennement au risque de bruit mais avec un besoin réel de communiquer entre eux afin de :

- ne pas être isolé par rapport à leur environnement de travail,
- communiquer avec les autres agents (intervention en binôme)
- percevoir les signaux avertisseurs de dangers lors d'intervention sur voirie et autres.

Le Service a co-construit cette démarche avec le Service Conseil en Prévention et Santé au Travail (CPST), le Pôle Médecine de prévention ainsi que le Service Moyens Partagés en charge de l'achat de ces protections auditives.



Sensibilisation à la diphotérine

La diphotérine est une solution de lavage d'urgence des projections chimiques oculaires ou cutanées.

Mise en place au poste de travail et utilisée comme premiers secours, elle permet de minimiser ou d'éviter l'apparition d'une brûlure chimique, en stoppant l'action de l'irritant ou du corrosif et sa pénétration grâce à ses multiples propriétés.



Déjà utilisée depuis plusieurs années par la Subdivision Traitements Eau Potable, elle vient d'être mise en place pour les agents d'exploitation des stations d'épuration.

Ces agents sont quotidiennement confrontés au risque chimique dans leur activité, il était nécessaire de les équiper de produits de premiers secours.

Plusieurs kits ont été achetés depuis la ceinture porte lis-diphotérine qui permet d'avoir toujours une solution de lavage oculaire à portée de main, à la station d'accroche murale positionnée au niveau des dépotages de produits chimiques.

Une dizaine d'agents ont été sensibilisés à l'utilisation de la diphotérine par le prestataire.

Sensibilisation à l'utilisation de matériel électroportatif

Le Service a investi dans du nouveau matériel électroportatif. Avant de doter les équipes, une sensibilisation de l'ensemble des agents du réseau eau potable a été faite sur l'utilisation du matériel électroportatif de type : scie-sabre, meuleuse, boulonneuse, perfo-burineur.

Il a été rappelé les risques, les équipements de protection individuelle à avoir et les consignes de sécurité pour chacun de ces matériels.

Plateforme e-learning WATURA

Bilan 2023 de l'utilisation de la plateforme de e-learning WATURA :

- ⇒ 156 formations engagées pour 79 agents :
- ⇒ dont 98 formations de validées,
- ⇒ plus de 144 heures de formations suivies au niveau du service.

La facture d'eau

Structure de la facture d'eau



L'ensemble des tarifs du service public de l'eau potable et de l'assainissement est revu annuellement, le calcul du montant de la redevance est déterminé en fonction des charges d'exploitation du service nécessaire à l'exercice de ses missions et des investissements à réaliser pour moderniser, améliorer ou prendre en compte des équipements nouveaux.

Les tarifs sont votés par délibération en conseil communautaire et applicables au 1er janvier. Une facture type est présentée en annexe.

Eléments de la facture d'eau

| Type | Montant € | % |
|--|---------------|-------|
| Part fixe | 39,31 | 8,60 |
| Consommation eau | 141,36 | 30,80 |
| Consommation assainissement | 205,56 | 44,80 |
| Préservation de la ressource | 5,20 | 1,13 |
| Pollution | 36,00 | 7,84 |
| Modernisation des réseaux | 19,20 | 4,18 |
| TVA | 12,20 | 2,65 |
| Total de la facture de 120 m³* | 458,82 | |

*Pour une facture annelle de 120 m³ sur Le Mans, soit un prix global au m³ de 3,82 €

Evolution de la facture d'eau

L'évolution de la facture traduit d'une part les efforts d'investissement passés importants, et d'autre part les objectifs de renouvellement du patrimoine notamment le renouvellement du réseau.

⇒ Evolution 2022-2023

Sur la communauté urbaine de l'Eau 10 682 287 m³ ont été facturés en 2023, contre 10 899 400 m³ en 2022.

| | Communauté Urbaine de l'eau | |
|----------------------------------|-----------------------------|---------------|
| | 2022 | 2023 |
| EAU POTABLE (€) | | |
| - Eau | 135,96 | 141,36 |
| - Abonnement | 37,80 | 39,31 |
| - Préservation de la ressource | 5,29 | 5,20 |
| - Pollution | 36,00 | 36,00 |
| - T.V.A. | 11,83 | 12,20 |
| Sous-total Eau | 226,88 | 234,07 |
| ASSAINISSEMENT (€) | | |
| - Redevance d'assainissement | 212,76 | 205,56 |
| - Modernisation des réseaux | 19,20 | 19,20 |
| Sous-total Assainissement | 231,96 | 224,76 |
| TOTAL TTC | 458,84 | 458,82 |

Les moyens financiers

Volume budgétaire



CHIFFRES CLES

Année 2023

Budget Eau

Dépenses de fonctionnement

21 075 116,80 € HT

Dépenses d'investissement

11 987 300,27 € HT

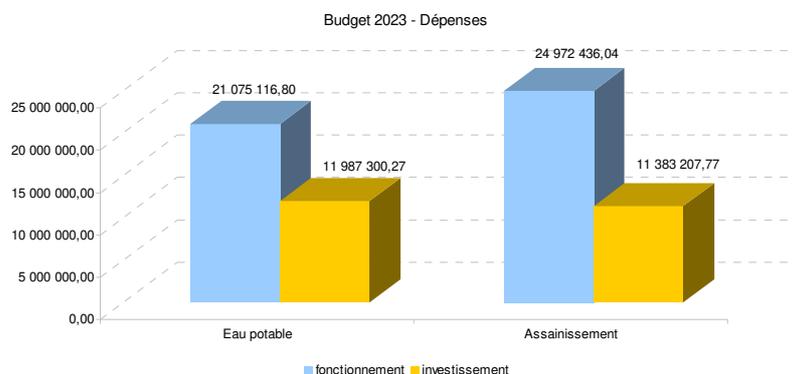
Budget Assainissement

Dépenses de fonctionnement

24 972 436,04 € TTC

Dépenses d'investissement

11 383 207,77 € TTC



Indicateurs d'activité comptable

La loi Notre du 7 août 2015, rend obligatoire, à compter du 1er janvier 2019, la transmission dématérialisée aux comptables publics des pièces comptables et justificatives. Depuis le 01 janvier 2021, l'ensemble des fournisseurs doivent avoir dématérialisé leurs factures.

Chorus Pro logiciel mis à disposition par le comptable public, permet aux PME de déposer leurs factures et de suivre l'état d'avancement du traitement de celles-ci, sur simple consultation du portail.

Que deviennent les factures déposées sur le portail Chorus ?

Il y a une intégration automatique des factures Cho-

rus dans le logiciel Coriolis tous les jours.

Le fournisseur doit lors du dépôt de sa facture, renseigner les éléments suivants :

- ⇒ Budget
- ⇒ Code service
- ⇒ Numéro d'engagement

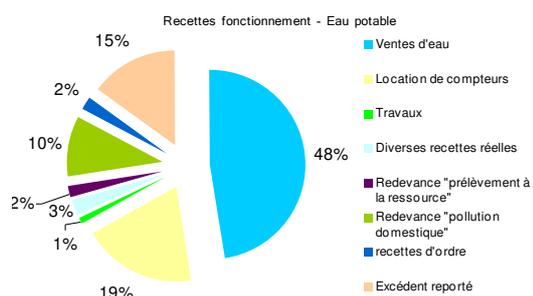
Si ces trois informations sont correctement renseignées, le logiciel Coriolis intègre automatiquement la facture et lui associe l'engagement concerné. Le service de gestion budgétaire visualise directement la facture à liquider pour la transmettre ensuite à la DFJ qui en assure le mandatement.

Le budget annexe Eau

La section fonctionnement présente un excédent cumulé de 7,217 M€ soit - 0,955 M€ par rapport à celui de 2022.

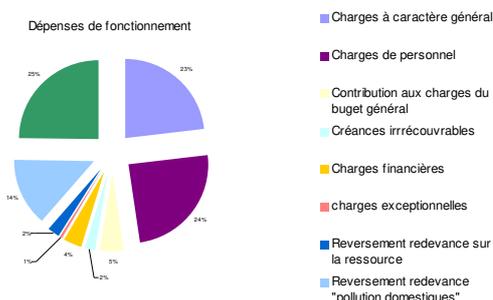
Le résultat global d'investissement s'élève à - 2,111 M€ et tient compte des restes à réaliser pour un solde négatif de 1,141 M€.

Les produits d'exploitation :



| | |
|--|---------------|
| Ventes d'eau | 13 438 838,01 |
| Location de compteurs | 5 430 129,11 |
| Travaux | 280 573,17 |
| Diverses recettes réelles | 819 415,97 |
| Redevance "prélèvement à la ressource" | 524 413,55 |
| Redevance "pollution domestique" | 2 900 976,38 |
| recettes d'ordre | 647 699,01 |
| Excédent reporté | 4 249 603,45 |
| | 28 291 648,65 |

Les charges d'exploitation :

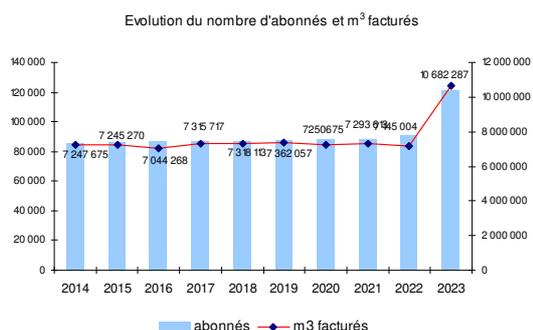


| | |
|---|-----------------|
| Charges à caractère général | 4 844 221,68 € |
| Charges de personnel | 5 233 604,05 € |
| Contribution aux charges du budget général | 1 012 729,67 € |
| Créances irrécouvrables | 432 332,23 € |
| Charges financières | 748 229,24 € |
| charges exceptionnelles | 160 493,85 € |
| Reversement redevance sur la ressource | 490 000,00 € |
| Reversement redevance "pollution domestiques" | 2 934 018,00 € |
| dépenses d'ordre | 5 219 488,08 € |
| | 21 075 116,80 € |

Après couverture du déficit d'investissement, le solde disponible libre d'affectation s'élève à 5 105 200,37 €.

Ce résultat cumulé permettra de financer les travaux en cours sur le site de production d'eau potable (processus de décantation et sécurisation), la poursuite des études relatives à la création d'une réserve d'eau naturelle et le démarrage des travaux de dévoiement de réseaux pour le projet Chronolignes.

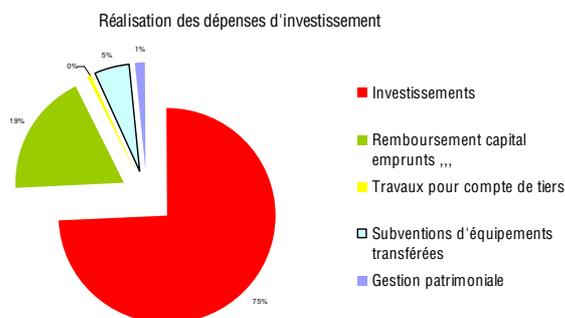
Les charges à caractère général recouvrent toutes les dépenses nécessaires à l'activité du service, qu'il s'agisse des activités exercées directement en régie ou par le biais de contrats de prestations.



* 2023 : chiffres de la Communauté Urbaine de l'Eau

Le budget annexe Eau

Les dépenses d'investissement :



| Dépenses réelles d'investissement | |
|---------------------------------------|----------------------|
| Investissements | 8 888 999,82 |
| Remboursement capital emprunts ,,, | 2 239 535,52 |
| Travaux pour compte de tiers | 46 248,15 |
| Subventions d'équipements transférées | 647 699,01 |
| Gestion patrimoniale | 164 817,77 |
| TOTAL | 11 987 300,27 |

Voir tableau en annexe liste des investissements

L'ETAT DE LA DETTE

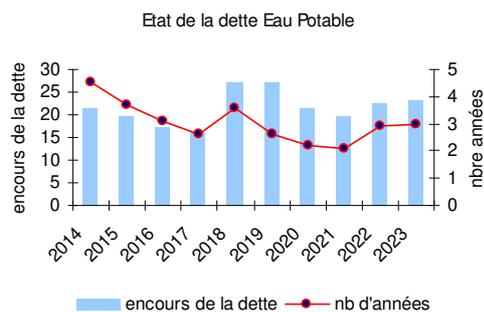
Capital restant dû au 31/12/2023

Encours de la dette : 23 208 578,86 €

Cet indicateur mesure l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations de distribution d'eau potable divisé par l'épargne brute annuelle.

Il exprime le nombre d'années d'exploitation théorique nécessaire pour rembourser l'ensemble de la dette. Un résultat inférieur à 7 ans est très satisfaisant.

En 2023, la capacité de désendettement est de 3 ans.



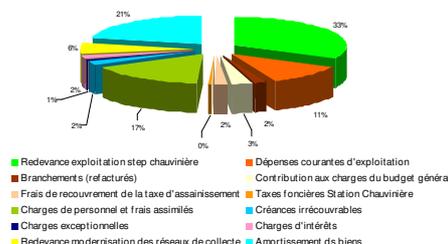
Le budget annexe Assainissement

La section de fonctionnement présente un excédent cumulé de 21,480 M€. Le résultat au titre de la gestion 2023 s'élève à 3,03 M€, il diminue de - 2,335 M€ par rapport à 2022.

L'excédent de financement de la section d'investissement s'élève à + 8,259 M€, il tient compte du solde des restes à réaliser -3,246 M€ et de la reprise des résultats reportés 12,396 M€. L'exercice 2023 enregistre un déficit de 0,892 M€, en 2022 on constatait un excédent de 5,271 M€.

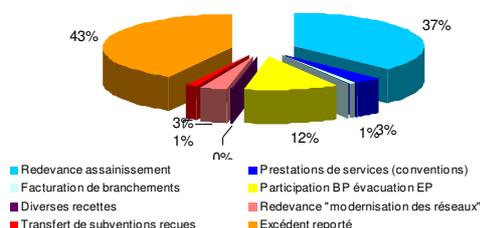
Le niveau de l'excédent global s'élève à 29 739 246,15 €. Ce résultat cumulé permettra notamment de financer les schémas directeurs engagés et les travaux qui en découlent sur plusieurs communes de Le Mans Métropole, ainsi que de gros travaux de rénovation de réseaux d'assainissement dans la perspective de l'aménagement des chronolignes.

Assainissement - Dépenses de fonctionnement



LES PRODUITS D'EXPLOITATION

Assainissement - Recettes de fonctionnement

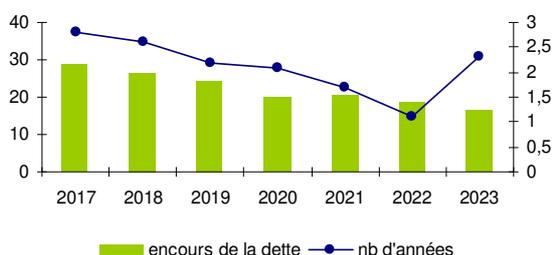


| | |
|---|------------------------|
| Redevance exploitation step chauvinière | 8 043 465,75 € |
| Dépenses courantes d'exploitation | 2 813 093,49 € |
| Branchements (refacturés) | 432 040,15 € |
| Contribution aux charges du budget général | 727 189,67 € |
| Frais de recouvrement de la taxe d'assainissement | 543 020,00 € |
| Taxes foncières Station Chauvinière | 92 678,38 € |
| Charges de personnel et frais assimilés | 4 170 496,54 € |
| Créances irrécouvrables | 460 557,08 € |
| Charges exceptionnelles | 253 018,60 € |
| Charges d'intérêts | 605 506,85 € |
| Redevance modernisation des réseaux de collecte | 1 450 000,00 € |
| Amortissement ds biens | 5 330 450,98 € |
| TOTAL | 24 921 517,49 € |

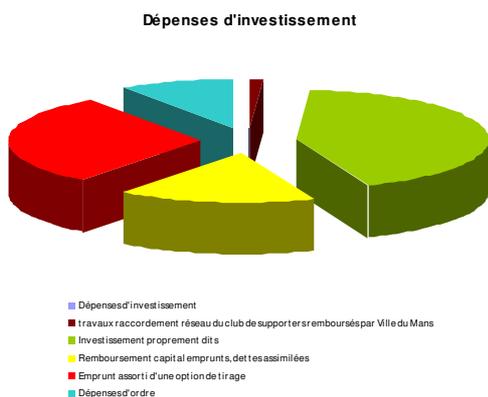
| | |
|---------------------------------------|---------------|
| Redevance assainissement | 16 290 616,91 |
| Prestations de services (conventions) | 1 465 912,74 |
| Facturation de branchements | 375 288,01 |
| Participation BP évacuation EP | 5 096 055,00 |
| Diverses recettes | 169 474,66 |
| Redevance "modernisation des réseaux" | 1 448 629,93 |
| Transfert de subventions reçues | 546 565,00 |
| Excédent reporté | 18 446 073,46 |
| Reprises sur provisions | 555 000,00 |
| Vente de biométhane | 2 008 263,73 |
| | 46 401 879,44 |

La section fonctionnement présente un excédent cumulé de 21,480 M€. Le résultat au titre de la gestion 2023 s'élève à 3,034 M€, il diminue de -2,335 M€ par rapport à 2022.

Etat de la dette Assainissement



Les dépenses d'investissement



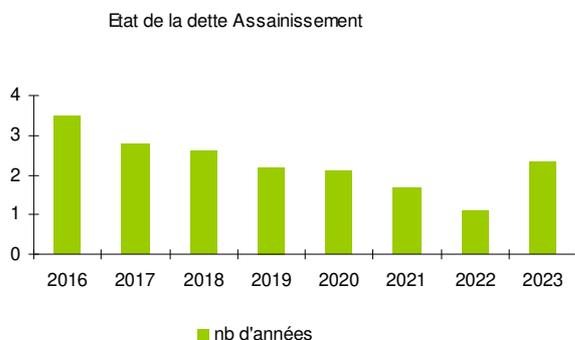
| | |
|--|----------------------|
| Dépenses d'investissement | |
| travaux raccordement réseau du club de supporters remboursés par Ville du Mans | 112 084,20 |
| Investissement proprement dits | 4 884 492,50 |
| Remboursement capital emprunts, dettes assimilées | 1 905 066,07 |
| Emprunt assorti d'une option de tirage | 3 380 000,00 |
| Dépenses d'ordre | 1 101 565,00 |
| TOTAL | 11 383 207,77 |

L'excédent de financement de la section d'investissement s'élève à + 8,259 M€, il tient compte du solde des restes à réaliser -3,246 M€ et de la reprise des résultats reportés 12,396 M€. L'exercice 2023 enregistre un déficit de 0,892 M€, en 2022 on constatait un excédent de 5,271 M€.

L'ETAT DE LA DETTE

Capital restant dû au 31/12/2023

Encours de la dette : 16 704 998,59 €



Focus

Inspection Smartball

Soucieux de préserver la ressource en eau, le service Eau et Assainissement a procédé à l'état des lieux de ses canalisations vieillissantes. Le service a mandaté une entreprise pour mener cette opération d'inspection de la conduite, reliant une ressource souterraine à la station d'eau potable de Sargé-Lès-Le Mans, qui fournit quotidiennement 1 050 m³ d'eau à environ 3 700 habitants.



La conduite de diamètre 300 mm et d'une longueur de 6 km en acier d'eau brute alimente le forage de Saint Pavace, la station de déferrisation de Sargé-Lès-Le Mans a fait l'objet de plusieurs fuites depuis sa création en 1997. Ces fuites sont provoquées par une corrosion interne à la conduite d'acier.

Dans une démarche de gestion patrimoniale, la conduite a été inspectée par la technique Smart Ball, développée par la Société Xylem, pour évaluer son état de l'intérieur, détecter les fuites et les poches d'air et localiser les équipements de la conduite.

Le procédé consiste à insérer une balle d'un diamètre de 127 mm autonome et sans câble dans la conduite d'eau brute en service. Elle est propulsée dans la conduite par l'écoulement de l'eau et effectue un enregistrement en continu de l'activité acoustique.

A l'issue de cette inspection, le service a pu confronter les résultats de la smartball aux diagnostics précédemment réalisés par des outils de surface, et vérifier l'efficacité des réparations précédentes et de détecter les potentielles nouvelles fuites depuis la surface.

En parallèle des analyses physicochimiques et biologiques ont été réalisées par le laboratoire Euro Anticorrosion Service,.

Ces analyses ont confirmé la présence de deux types de bactéries dans l'eau brute, qui sont à l'origine de cette corrosion interne.

81 000 € HT coût de l'inspection et des travaux d'installation

1 440 € HT coût laboratoire EAS

Travaux

Travaux de modernisation de l'UPEPE

Fin des travaux et objectifs Développement durable

Réception prononcée en date du 24 juin 2023 avec les levées de réserves qui conduiront à l'exécution de travaux jusqu'en mars 2024.

L'un des enjeux du projet de modernisation de l'Unité de Production d'Eau Potable de l'Epau (UPEPE) est environnemental avec :

- Le maintien, dans le cadre de la construction de la nouvelle usine, du haut niveau de résilience dont bénéficie le site face aux évènements exceptionnels
- La réalisation d'une installation efficace énergétiquement, sobre en carbone et optimise du point de vue du rendement hydraulique
- La gestion intégrée des atteintes au milieu naturel (maîtrise des rejets, gestion des eaux du site, intégration paysagère et environnementale) et ce, dès le stade la conception.
- Un autre enjeu conditionnant la réussite du projet a consisté à valoriser au travers des nouveaux ouvrages l'architecture industrielle et l'histoire du lieu tout en préservant et valorisant la biodiversité et les milieux naturels du site et en assurant un niveau de sureté optimal du site.

Pour 2023, 3,810 M€ sont inscrits au titre des travaux (dépenses de sécurisation du site, de voirie, de mobilier urbain et d'aménagements paysagers) et 140 000 € pour les études (réalisation des essais de garantie relatifs aux équipements et ouvrages

Création d'une réserve d'eau naturelle

- La création d'une réserve d'eau naturelle dans le méandre de l'Huisne, en face de l'Unité de Production d'Eau Potable de l'Epau, a pour objectif de sécuriser l'alimentation en eau potable de l'agglomération mancelle.
- Ce projet comprend également la réalisation d'une passerelle piétonne de franchissement de l'Huisne afin d'assurer l'entretien et la liaison entre la réserve d'eau et le site de l'UPEPE par une conduite en encorbellement, ainsi que la réalisation des accès aux ouvrages

25M € HT montant global du programme de travaux

24 Juin 2023 Réception des travaux

3,810 M€ HT travaux de sécurisation

140 000 € HT essais de garanties

270 060 € HT marché de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage

12 235 000 € HT enveloppe financière année 2022

120 000 € HT désignation du maître d'œuvre contrôleur technique et coordinateur de sécurité

Mise en oeuvre d'une signalétique extérieure et intérieure des sites du service de l'eau

50 000 € HT phase conception

Il s'agit de mettre en place une signalétique directionnelle extérieure et intérieure des bâtiments affectés au fonctionnement du service de l'Eau et e l'Assainissement incluant l'identification des accès, le fléchage et la signalisation horizontale et verticale.

La nouvelle signalétique de l'Unité de Production d'Eau Potable de l'Epau inclura une représentation de l'ensemble des différents bâtiments en indiquant les accueils, les stationnements et le respect des règles en matière de sécurité routière.

Pour les sites distants de l'eau, la signalétique prendra leur dénomination avec une codification incluant le logo de Le Mans Métropole, l'intitulé et les numéros de téléphone du service et les numéros d'urgence.

Travaux sur le réseau d'assainissement

790 000 € HT

- Rue de bercé au Mans enlèvement de plaques d'assainissement collectif puis tubage de la zone non couverte , mise en séparatif des réseaux et poursuite de la continuité du tubage pour éviter la remontée des eaux de la rivière dans le réseau
- Le Grenouillet rue Montoise Le Mans réhabilitation et création d'un réseau d'eaux usées dans le collecteur visible et adaptation du poste de relèvement
- Rénovation des collecteurs visitables place Gambetta Le Mans
- Mise en pseudo séparatif secteur Maison Rouge Trangé

140 000 € HT

700 000 € HT

600 000 € HT subvention à hauteur de 70 % auprès de l'Agence de l'Eau

Evolutions techniques et technologiques

Environnement et Développement Durable Eau potable

Projets en cours

EAU

Objectif 1 - Réduction des pollutions (déchets, produits chimiques, eaux usées non traitées) et augmentation du recyclage – Cible 6.3

- La nouvelle filière de traitements de l'Unité de Production d'Eau Potable de l'Epau s'est donc portée sur la technique d'affinage par réacteur à charbon actif couplée à des réacteurs ultraviolets (UV) pour répondre aux objectifs de qualité d'eau améliorée. L'absence d'inter-ozonation dans la filière de traitement permet de ne pas générer de sous-produits.

Objectif 2 – Accroître la part des énergies renouvelables – Cible 7.2

- Intégration de 615 m² panneaux photovoltaïques installés sur le nouveau bâtiment de traitement de l'Unité de Production d'Eau Potable de l'Epau qui fourniront jusqu'à 2,5 % de la consommation totale de l'usine (90 000 kWh/an ou l'équivalent de 19 foyers). L'importante transformation de la filière de traitement participe également à l'efficacité et à la sobriété énergétique de l'usine avec des équipements plus sobres en consommation énergétique, un bilan carbone optimisé et un rendement hydraulique maîtrisé.

Objectif 3 – Utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs – Cible 6.4

Réduction du niveau des pertes du réseau d'eau potable avec la mise en place de la sectorisation et de pré-localisateurs de fuites. Les données sont transmises quotidiennement vers une base de données capable de les analyser afin de détecter les fuites sur le réseau et en informer l'utilisateur.

400 loggers fixes

53 725 compteurs en télérelève

123 963 kWh/an énergie verte

Evolutions techniques et technologiques

Environnement et Développement Durable Assainissement

Objectif 1 - Réutilisation des Eaux Traitées de la STEP de la Chauvinière

- Programme de travaux en cours d'étude et d'ajustement du dimensionnement.
- Projection de démarrage du projet : dernier trimestre 2023.

• Délai annoncé : 9 mois entre le démarrage du projet et la mise en service de l'unité.

- Objectif de production annuelle :

o 95 000 m³/an pour les besoins internes de la STEP

175 000 m³/an pour le remplissage des hydrocuveuses. D'autres applications pourront être envisagées en fonction de l'évolution du contexte réglementaire à venir.

Objectif 2 – Production de biogaz à partir des boues

Réduction des émissions de gaz à effet de serre : méthanisation des boues avec injection de biométhane depuis le 16 juin 2021.

Recettes :

2021 : 837 259,12 €

2022 : 1 598 322,09 €

2023 : 2 008 263,73 €

Objectif 3 – Réduction de l'impact environnemental

- Souscription à la plateforme de formations métier spécifiques à l'activité eau potable et assainissement en e-learning WATURA pour le personnel des agents du service de l'eau et de l'assainissement.

Limitation des déplacements des agents et réduction du taux de rejet de CO₂

95 000 m³/an d'eaux usées besoins internes de la STEP

175 000 m³/an pour remplissage hydrocuveuses entre autres

4 443 844,94 € TTC recettes depuis 2021

Annexes

Indicateurs réglementaires 2023

EAU POTABLE

Indicateurs de service

Communauté Urbaine de l'Eau

D 101.0 Estimation du nombre d'habitants desservis

Habitants

| 2021 | 2022 | 2023 |
|---------|---------|---------|
| 211 423 | 212 282 | 210 410 |

D 102.0 Prix du service au m3 pour 120 m3 en € au 1^{er} janvier N+1

€/m³

| 2021 | 2022 | 2023 |
|------|------|------|
| 2.06 | 2.06 | 2,01 |

D 151.0 Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés par le service

Jour

| 2021 | 2022 | 2023 |
|------|------|------|
| 2 | 2 | 2 |

Indicateurs de performance

P 101.1 Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie

%

| 2021 | 2022 | 2023 |
|------|------|------|
| 100 | 100 | 99,7 |

P 102.1 Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physicochimiques

%

| 2021 | 2022 | 2023 |
|------|------|------|
| 99.4 | 99.4 | 99,3 |

P 103.2 B Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Valeur de 0 à 120

| 2021 | 2022 | 2023 |
|------|------|------|
| 119 | 119 | 119 |

P 104.3 Rendement du réseau de distribution

%

| 2021 | 2022 | 2023 |
|------|------|------|
| 81.8 | 82.6 | 87,4 |

P 105.3 Indice linéaire des volumes non comptés

m³/km/j

| 2021 | 2022 | 2023 |
|------|------|------|
| 5.1 | 5.1 | 3,3 |

P 106.3 Indice linéaire des pertes en réseau

m³/km/j

| 2021 | 2022 | 2023 |
|------|------|------|
| 5 | 4.9 | 3,2 |

P 107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

| % | | |
|-------|------|------|
| 2021 | 2022 | 2023 |
| 10,22 | 0,21 | 0,15 |

P 154.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année

| €/m ³ | | |
|------------------|------|------|
| 2021 | 2022 | 2023 |
| 2,75 | 4,26 | 2,18 |

P 108.3 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

| % | | |
|------|------|------|
| 2021 | 2022 | 2023 |
| 80 | 80 | 80 |

P 155.1 Taux de réclamations

| 0/000 abonnés | | |
|---------------|------|------|
| 2021 | 2022 | 2023 |
| 1,53 | 1,73 | 1,75 |

P 109.0 Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité

| €/m ³ | | |
|------------------|--------|--------|
| 2021 | 2022 | 2023 |
| 0,0389 | 0,0101 | 0,0405 |

P 151.1 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

| 0/000 abonnés | | |
|---------------|------|------|
| 2021 | 2022 | 2023 |
| 0,16 | 0,17 | 0,22 |

P 152.1 Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

| 2021 | 2022 | 2023 |
|------|------|------|
| 100 | 100 | 100 |

P 153.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité

| Années | | |
|--------|------|------|
| 2021 | 2022 | 2023 |
| 2,1 | 2,8 | 3,1 |

Assainissement

Indicateurs de service

D 201.0 Estimation du nombre d'habitants desservis

Habitants

| 2021 | 2022 | 2023 |
|---------|---------|---------|
| 211 423 | 212 282 | 210 410 |

D 202.0 Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées

Nombre

| 2021 | 2022 | 2023 |
|------|------|------|
| 776 | 193 | 677 |

D 203.0 Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

Tonnes

| 2021 | 2022 | 2023 |
|-------|-------|-------|
| 4 047 | 2 734 | 3 740 |

D 204.0 Prix TTC du service au m³ pour 120 m³

€/m³

| 2021 | 2022 | 2023 |
|------|------|------|
| 1,92 | 1,87 | 1,87 |

Indicateurs de performance

P 201.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

%

| 2021 | 2022 | 2023 |
|------|------|------|
| 100 | 100 | 100 |

P 202.2B Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

Valeur de 0 à 120

| 2021 | 2022 | 2023 |
|------|------|------|
| 115 | 105 | 115 |

P 203.3 Conformité de la collecte des effluents

%

| 2021 | 2022 | 2023 |
|------|------|------|
| 98 | 100 | 100 |

P 204.3 Conformités des équipements d'épuration

%

| 2021 | 2022 | 2023 |
|------|------|------|
| 99 | 100 | 98 |

P 205.3 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration

%

| 2021 | 2022 | 2023 |
|------|------|------|
| 100 | 98 | 98 |

P 206.3 taux des boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation

%

| 2021 | 2022 | 2023 |
|------|------|------|
| 100 | 100 | 100 |

P 207.3 Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité

| €/m ³ | | |
|------------------|--------|--------|
| 2021 | 2022 | 2023 |
| 0,0503 | 0,0648 | 0,0548 |

P 255.3 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

| Valeur de 0 à 120 | | |
|-------------------|------|------|
| 2021 | 2022 | 2023 |
| 120 | 120 | 120 |

P 251.1 Taux de débordements d'effluents dans les locaux des usagers

| 0/000 abonnés | | |
|---------------|-------|------|
| 2021 | 2022 | 2023 |
| 0,005 | 0,005 | 0 |

P 256.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité

| Années | | |
|--------|------|------|
| 2021 | 2022 | 2023 |
| 1,7 | 1,8 | 2,3 |

P 252.2 Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage

| Par 100 km de réseau | | |
|----------------------|------|------|
| 2021 | 2022 | 2023 |
| 3,3 | 2,1 | 2,1 |

P 257.0 Taux d'impayés sur factures assainissement de l'année précédente

| % | | |
|------|------|------|
| 2021 | 2022 | 2023 |
| 2,44 | 3,63 | 2,57 |

P 253.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

| % | | |
|------|------|------|
| 2021 | 2022 | 2023 |
| 0.67 | 0,29 | 0,22 |

P 258.1 Taux de réclamations

| 0/000 abonnés | | |
|---------------|------|------|
| 2021 | 2022 | 2023 |
| 1,05 | 2,08 | 2,25 |

P 254.3 Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau

| % | | |
|------|------|------|
| 2021 | 2022 | 2023 |
| 92,1 | 95,2 | 87,1 |

Assainissement non collectif

Indicateurs de service

D 301.0 Estimation du nombre d'habitants desservis

Nombre

| 2021 | 2022 | 2023 |
|--------|--------|--------|
| 10 868 | 10 868 | 11 007 |

D 302.0 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Valeur de 0 à 140

| 2021 | 2022 | 2023 |
|------|------|------|
| 100 | 100 | 100 |

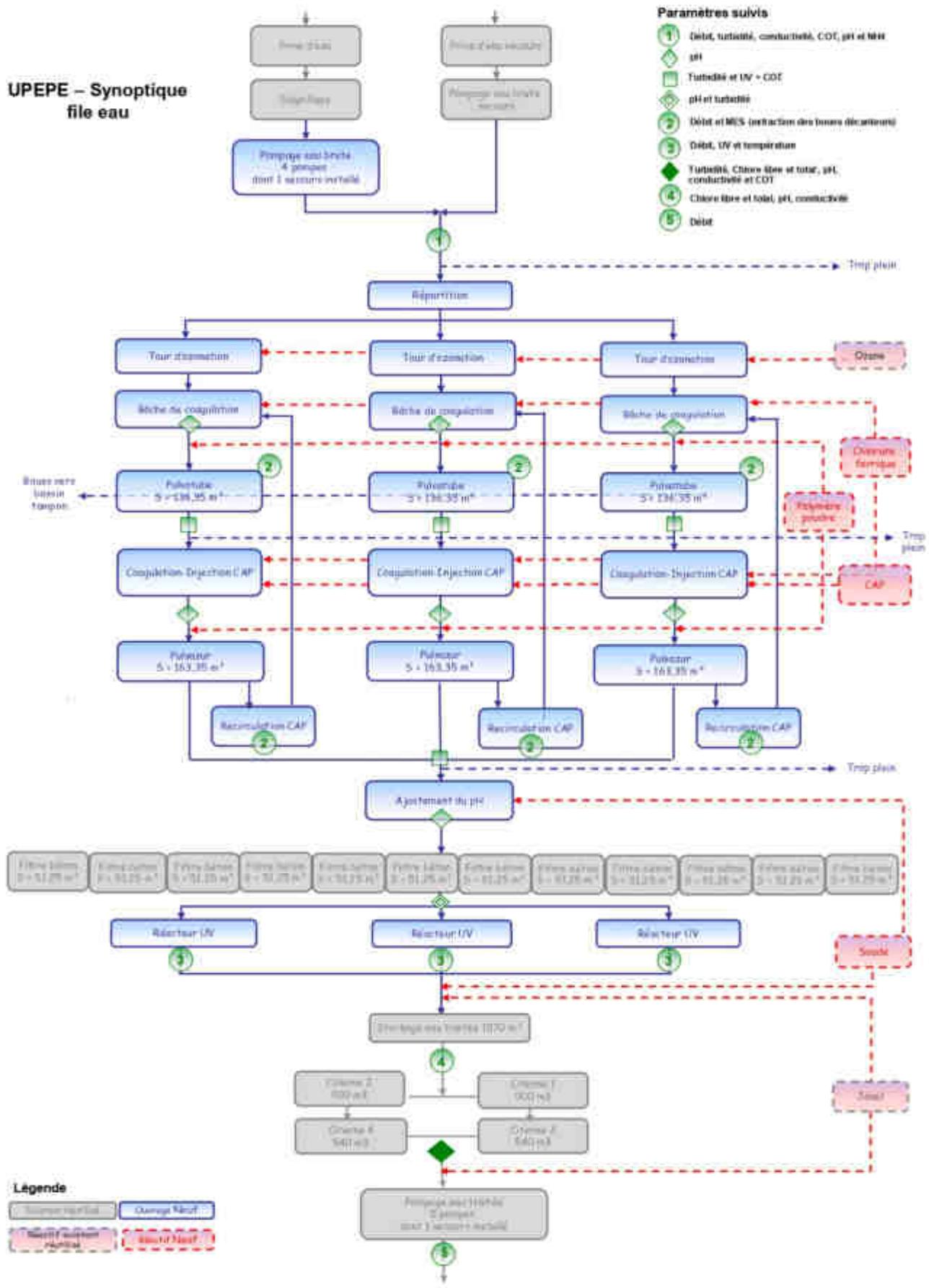
Indicateurs de performance

P 301.3 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

%

| 2021 | 2022 | 2023 |
|------|------|------|
| 90,8 | 91,2 | 93,5 |

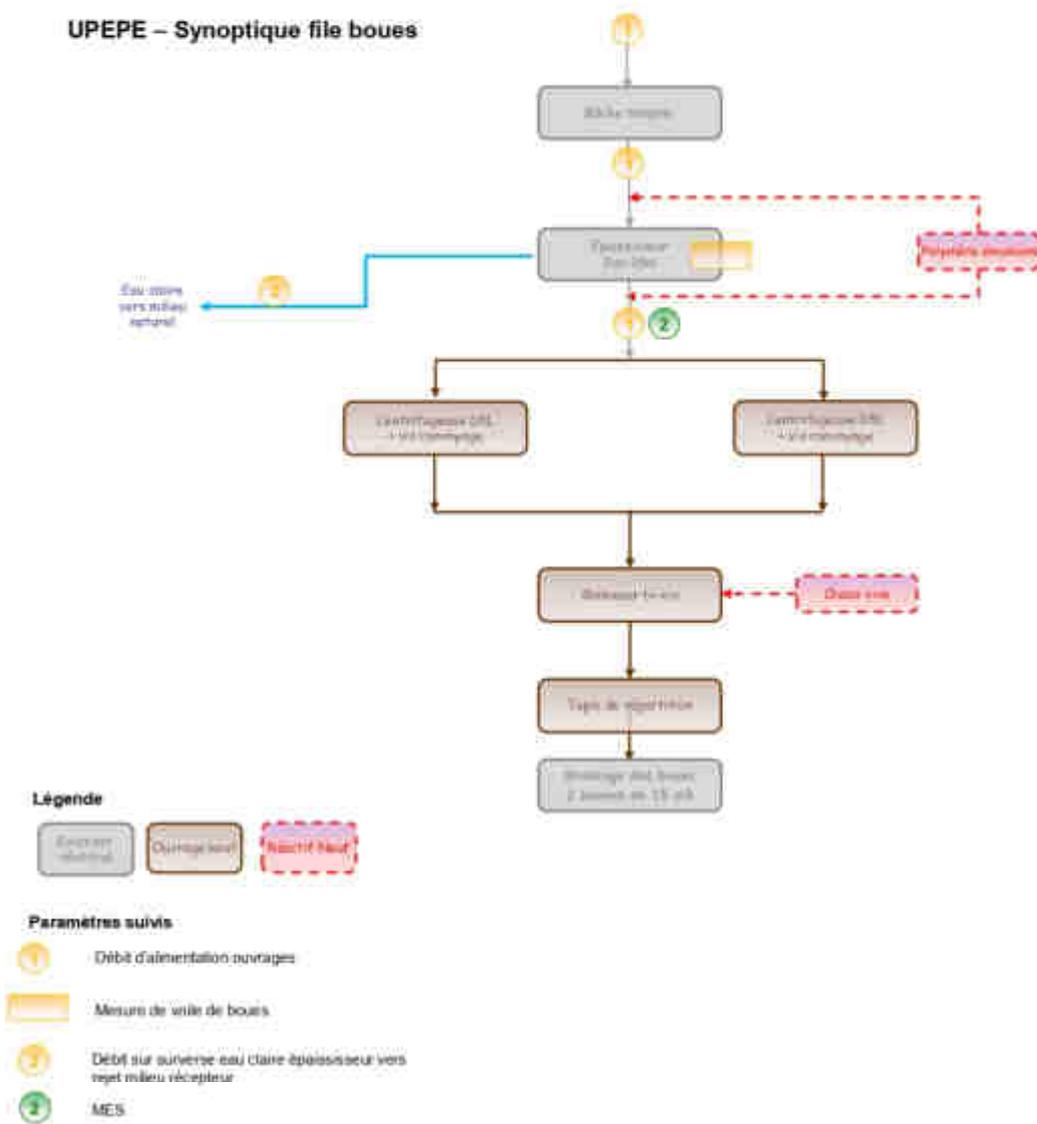
**UPEPE – Synoptique
file eau**



La filière de traitement des boues est composée des étapes suivantes :

Epaississement statique (avec ajout de polymère), centrifugation (avec ajout de polymère), chaulage, valorisation agricole des boues

UPEPE – Synoptique file boues



Le Mans Métropole / Compte Administratif 2023 /

Annexe 1

LE MANS MÉTROPOLE Budget Annexe de l'Eau

liste des investissements proprement dits par politique publique

| Libellé Axe Politique | CA 2023 | Inscr 2023 |
|---|-----------------------|----------------------|
| EAU | 8 369 273,48 € | 12 001 987,27 |
| INFORMATIQUE ET TELECOMS | 89 208,80 € | 126 770,34 |
| PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE | 329 211,26 € | 656 722,26 |
| TRANSITION ENERGETIQUE ET RESEAUX D'ENERGIE | 903,44 € | 1 869,26 |
| Total | 8 688 596,94 € | 13 647 349,13 |

Axe Politique : EAU

| Libellé opération | Axe géographique | Axe budget climat | CA 2023 | Inscr 2023 |
|--|--------------------------|-------------------|---------------------|---------------------|
| LE MANS - EAU - ACQUISITION DE COMPTEURS | LE MANS TOUS QUARTIERS | TRIS FAVORABLE | 505 578,48 | 1 374 192,50 |
| LMM - EAU - MATERIEL TECHNIQUE | LE MANS METROPOLE | INDIFFERNE | 194 096,79 | 317 543,70 |
| EAU - GENE CIVIL - TRAVAUX SUR USINE, RESERVOIRS, STATIONS | LE MANS TOUS QUARTIERS | INDIFFERNE | 210 052,37 | 387 414,02 |
| DEPENSES NON PROGRAMMEES - EAU - CANALISATIONS | LE MANS TOUS QUARTIERS | TRIS FAVORABLE | 0,00 | 22 800,00 |
| LE MANS C-D-V - EAU - CANALISATIONS | LE MANS - COEUR DE VILLE | TRIS FAVORABLE | 52 344,81 | 55 000,00 |
| LE MANS N-E - EAU - CANALISATIONS | LE MANS - NORD EST | TRIS FAVORABLE | 9 512,03 | 37 002,74 |
| LE MANS EST - EAU - CANALISATIONS | LE MANS - EST | TRIS FAVORABLE | 504 201,19 | 542 782,49 |
| LE MANS S-E - EAU - CANALISATIONS | LE MANS - SUD EST | TRIS FAVORABLE | 18 329,25 | 18 500,00 |
| LE MANS S-O - EAU - CANALISATIONS | LE MANS - SUD OUEST | TRIS FAVORABLE | 9 668,36 | 9 700,00 |
| LE MANS OUEST - EAU - CANALISATIONS | LE MANS - OUEST | TRIS FAVORABLE | 195 214,93 | 156 500,00 |
| LE MANS N-O - EAU - CANALISATIONS | LE MANS - NORD OUEST | TRIS FAVORABLE | 172 652,66 | 179 130,00 |
| DEPENSES NON PROGRAMMEES - RENOVATION BRANCHEMENTS | LE MANS TOUS QUARTIERS | TRIS FAVORABLE | 0,00 | 18 000,00 |
| LE MANS N-E - RENOVATION BRANCHEMENTS | LE MANS - NORD EST | TRIS FAVORABLE | 8 734,89 | 8 760,00 |
| LE MANS EST - RENOVATION BRANCHEMENTS | LE MANS - EST | TRIS FAVORABLE | 114 517,04 | 114 600,00 |
| LE MANS OUEST - RENOVATION BRANCHEMENTS | LE MANS - OUEST | TRIS FAVORABLE | 268 785,94 | 518 563,60 |
| EAU - SERVICES CONDUITES EAU POTABLE | LE MANS TOUS QUARTIERS | INDIFFERNE | 0,00 | 1 500,00 |
| EAU - TRAVAUX BATIMENTS D'EXPLOITATION - USINE DE L'EAU | LE MANS - EST | INDIFFERNE | 7 641,58 | 14 581,18 |
| SARZE LES LE MANS - EAU - CANALISATIONS | SARZE LES LE MANS | TRIS FAVORABLE | 347 029,73 | 347 310,00 |
| ALLONNES - EAU - CANALISATIONS | ALLONNES | TRIS FAVORABLE | 110 436,82 | 110 000,00 |
| COULANES - EAU - CANALISATIONS | COULANES | TRIS FAVORABLE | 74 886,14 | 87 300,00 |
| ARNAGE - CANALISATIONS | ARNAGE | TRIS FAVORABLE | 198 600,22 | 255 000,00 |
| MULSANNE - EAU - CANALISATIONS | MULSANNE | TRIS FAVORABLE | 297 832,11 | 360 000,00 |
| FRY - EAU - CANALISATIONS | FRY | TRIS FAVORABLE | 1 053,52 | 2 100,00 |
| Total Opérations Annuelles | | | 3 144 653,81 | 4 801 330,18 |

| Libellé opération | Axe géographique | Axe budget climat | CA 2023 | Incrè 2023 |
|--|------------------------|-------------------|---------------------|----------------------|
| DIG EAU | LE MANS TOUS QUARTIERS | INDIFF | 0,00 | 68 838,00 |
| DECONTAMINATION FEMME UPEFC | LE MANS METROPOLE | TRES FAVORABLE | 5 241 272,00 | 8 786 419,00 |
| MODERNISATION LISNE DE L'EAU | LE MANS - EST | INDIFF | 0,00 | 100 000,00 |
| DEMATÉRIALISATION ET FACTURES EN LIGNE | LE MANS METROPOLE | INDIFF | 13 119,00 | 94 545,59 |
| RÉSERVE D'EAU NATURELLE | LE MANS METROPOLE | INDIFF | 12 548,45 | 234 083,00 |
| MISE EN PLACE POLITIQUE DE SÛRETÉ DE L'EAU | LE MANS TOUS QUARTIERS | INDIFF | 81 884,30 | 229 891,00 |
| STATION DE SURPRESSION - EAU - COMMUNE CHAMPAGNE | CHAMPAGNE | INDIFF | 0,00 | 70 000,00 |
| SIGNALIQUÉ EXTERIEURE ET INTERIEURE DES SITES DE L'EAU | LE MANS METROPOLE | INDIFF | 11 926,67 | 60 000,00 |
| ACQUISITION CAPTEURS ACOUST ULTRASENSIBLES DIAGNOST CONDUITE | LE MANS METROPOLE | TRES FAVORABLE | 0,00 | 100 000,00 |
| ACQUISITION DE CAPTEURS DE PRESSION ASSOCIES A LK COMPTEURS | LE MANS METROPOLE | TRES FAVORABLE | 0,00 | 120 000,00 |
| INSTALLATION DE DEBITMETRES POUR SITES DISTANTS EAU | LE MANS METROPOLE | TRES FAVORABLE | 83 740,20 | 100 000,00 |
| ACQUISITION DE PSE LOCALISATEURS DE FUITEES FRES - LOGGERS | LE MANS METROPOLE | TRES FAVORABLE | 0,00 | 330 000,00 |
| Total Opérations Individuelles | | | 5 424 091,67 | 8 264 757,09 |
| Total de l'axe : EAU | | | 5 588 275,48 | 13 086 087,27 |

Le Mans Métropole / Compte Administratif 2023 /

Annexe 1

LE MANS MÉTROPOLE

Budget Annexe de l'Assainissement

liste des investissements proprement dits par politique publique

| Libellé Axe Politique | CA 2023 | Inscrit 2023 |
|---|---------------------|---------------------|
| ASSAINISSEMENT | 4 479 540,87 € | 8 801 940,27 |
| INFORMATIQUE ET TELECOMS | 2 348,11 € | 28 912,31 |
| PAYANNE COMMUNAUTAIRE | 334 233,34 € | 540 000,14 |
| TRANSITION ENERGETIQUE ET RESEAUX D'ENERGIE | 448,20 € | 14 297,00 |
| TRANSPORT PUBLIC | 125 098,82 € | 120 044,83 |
| Total | 4 884 452,30 | 9 712 422,04 |

Axe Politique : ASSAINISSEMENT

| Libellé opération | Axe géographique | Axe Budget Cléant | CA 2023 | Inscrit 2023 |
|--|--------------------------|-------------------|---------------------|---------------------|
| ALLONNES - ASST - RESEAUX | ALLONNES | INDIFFERENTE | 41 410,91 | 49 000,00 |
| ARNAIS - ASST - RESEAUX | ARNAIS | INDIFFERENTE | 5 594,53 | 4 000,00 |
| ASSAINISSEMENT - ACQUISITION MATERIEL TECHNIQUE | LE MANS METROPOLE | INDIFFERENTE | 77 783,28 | 453 509,70 |
| ASSAINISSEMENT - MATERIEL DE SECURITE | LE MANS METROPOLE | INDIFFERENTE | 16 549,00 | 30 200,00 |
| ASSAINISSEMENT - TVL ET EQUIP. DANS BATIMENTS EXPLOITATION | LE MANS METROPOLE | INDIFFERENTE | 4 097,00 | 12 632,62 |
| DEPENSES NON PROGRAMMEES - ASST - RESEAUX | LE MANS METROPOLE | TRES FAVORABLE | 0,00 | 13 400,00 |
| LE MANS N-O - ASST - RESEAUX | LE MANS - NORD OUEST | TRES FAVORABLE | 0,00 | 35 151,00 |
| AGNE - ASST - RESEAUX | AGNE | INDIFFERENTE | 0,00 | 600,00 |
| BERCE - GRENOUILLET - ASST | LE MANS TOUS QUARTIERS | TRES FAVORABLE | 206 000,00 | 1 252 000,00 |
| CHAMPAGNE - ASST - RESEAUX | CHAMPAGNE | INDIFFERENTE | 130 467,96 | 163 773,30 |
| COULANES - ASST - RESEAUX | COULANES | INDIFFERENTE | 7 510,00 | 7 000,00 |
| FAY - ASSAINISSEMENT - RESEAUX | FAY | TRES FAVORABLE | 201,14 | 1 000,00 |
| LAMESSE - ASST - RESEAUX | LAMESSE | TRES FAVORABLE | 50 507,72 | 95 444,20 |
| LE MANS C-D-V - ASST - COLLECTEURS VERTICALES | LE MANS - COEUR DE VILLE | TRES FAVORABLE | 240,00 | 5 321,00 |
| LE MANS C-D-V - ASST - RESEAUX | LE MANS - COEUR DE VILLE | TRES FAVORABLE | 0,18 | 54 360,00 |
| LE MANS EST - ASST - RESEAUX | LE MANS - EST | INDIFFERENTE | 208 551,80 | 417 083,30 |
| LE MANS N-E - ASST - RESEAUX | LE MANS - NORD EST | INDIFFERENTE | 1 898,47 | 2 000,00 |
| LE MANS OUEST - ASST - COLLECTEURS VERTICALES | LE MANS - OUEST | TRES FAVORABLE | 758 040,30 | 1 607 720,30 |
| LE MANS OUEST - ASST - RESEAUX | LE MANS - OUEST | TRES FAVORABLE | 54 750,00 | 58 500,00 |
| LE MANS S-O - ASST - RESEAUX | LE MANS - SUD OUEST | INDIFFERENTE | 181,36 | 60 851,00 |
| MILSANGE - ASST - RESEAUX | MILSANGE | INDIFFERENTE | 43 017,21 | 45 000,00 |
| FRUILLE LE CHETIF - ASSAINISSEMENT - RESEAUX | FRUILLE LE CHETIF | TRES FAVORABLE | 14 879,70 | 18 613,00 |
| SAINT SATURNIN - STATION EPURATION | SAINT SATURNIN | NEUTRE | 2 540,00 | 11 995,58 |
| STATION EPURATION RUJON | RUJON | INDIFFERENTE | 2 764,40 | 3 514,40 |
| DEPENSES NON PROGRAMMEES - ASST - SERVITUDES | LE MANS METROPOLE | INDIFFERENTE | 0,00 | 5 000,00 |
| CHAUFOUR NOTRE DAME - ASSAINISSEMENT - RESEAUX | CHAUFOUR NOTRE DAME | TRES FAVORABLE | 0,00 | 0,28 |
| FRANÇE - ASSAINISSEMENT - RESEAUX | FRANÇE | TRES FAVORABLE | 581 054,17 | 634 000,00 |
| Total Opérations Annuelles | | | 2 464 054,94 | 4 205 238,90 |

| Libellé opération | Axe géographique | Axe Budget Climat | CA 2023 | Inscrit 2023 |
|--|---------------------|-------------------|--------------|--------------|
| AIGNE LA MEUSE ET SATURNIN SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT | LE MNMS METROPOLE | TRIS FAVORABLE | 148 123,98 | 280 583,21 |
| CHAMPAGNE - SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT | CHAMPAGNE | INDEFINI | 0,00 | 0 036,00 |
| COULANES - ETUDE 3 DEVERSEURS DRAGE COLLEAU RD147 | COULANES | INDEFINI | 16 680,00 | 16 680,00 |
| FAY - SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT | FAY | TRIS FAVORABLE | -3,00 | 50 178,00 |
| GESTION D'AUTOSURVEILLANCE DES SYSTEMES ASSAINISSEMENT | LE MNMS METROPOLE | INDEFINI | 13 128,00 | 13 128,00 |
| LAM - SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT | LE MNMS METROPOLE | TRIS FAVORABLE | 159 013,82 | 401 623,70 |
| GESTION DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF | LE MNMS METROPOLE | DEFAVORABLE | 0,00 | 140 000,00 |
| RUAUDIN - SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT | RUAUDIN | TRIS FAVORABLE | 89 902,21 | 271 984,00 |
| RUAUDIN - STATION EPURATION | RUAUDIN | TRIS FAVORABLE | 606 742,80 | 680 000,00 |
| STATION CHALVNIERE - AMO POUR TRAVAUX D'OPTIMISATION | LE MNMS METROPOLE | TRIS FAVORABLE | 36 900,91 | 264 817,84 |
| STATION CHALVNIERE - ETUDE MICRO POLLUANTS | LE MNMS METROPOLE | INDEFINI | 0 434,00 | 18 888,00 |
| STATION CHALVNIERE - TRAVAUX METHANISATION | LE MNMS METROPOLE | TRIS FAVORABLE | 992 637,28 | 2 401 087,84 |
| STATION EPURATION DES ETANGS | LE MNMS - SUD OUEST | INDEFINI | 29 844,64 | 43 455,30 |
| TRANGE - NOUVELLE STATION EPURATION | TRANGE | TRIS FAVORABLE | 10 367,18 | 101 634,88 |
| Total Opérations Individuelles | | | 2 011 090,89 | 4 756 306,57 |
| Total de l'axe : ASSAINISSEMENT | | | 4 476 545,83 | 8 961 646,37 |

Le Mans Métropole / Compte Administratif 2023 /

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - SPANC

Conformément à la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, le Service Public d'Assainissement Non Collectif a été créé au 1^{er} janvier 2006. Ce dispositif est chargé de contrôler l'ensemble des installations d'assainissement autonome situées sur le territoire de Le Mans Métropole. Les missions prises en charge par le service consistent à la fois à effectuer un contrôle sur la conception et la réalisation d'une installation nouvelle et également d'évaluer l'ensemble des équipements existants. Le service rend ensuite un avis technique sur la conformité ou non du système d'assainissement non collectif.

Il existe sur le territoire de Le Mans Métropole 4.403 habitations concernées par l'assainissement non collectif devant faire l'objet d'un contrôle. 4.267 installations ont été contrôlées au 31 décembre 2023 dont 446 pour cette seule année.

SECTION DE FONCTIONNEMENT
ETAT DE REPARTITION DE CREDITS AFFERENTS AU SPANC
(Article 2 du décret N°-2000-37 du 13 mars 2000)

| DEPENSES | | RECETTES | |
|---|------------------|--|------------------|
| Personnel | 47 186,21 | Redevance Assainissement Non Collectif | 50 918,55 |
| Autres matières et fournitures | 623,34 | | |
| Contribution aux charges du Budget Principal | 2 500,00 | | |
| - Forêt : Entretien de 2 véhicules | | | |
| - Fonctionnement administratif : locaux, secrétaire, informatique | | | |
| Titres annulés sur exercices antérieurs | 600,00 | | |
| Total dépenses | 50 918,55 | Total recettes | 50 918,55 |



72000 LE MANS

site :

abonné :

rol. : 2023-1

**SERVICE DE L'EAU ET DE
L'ASSAINISSEMENT**

296, avenue Bollée
72039 LE MANS cedex 9

Horaires d'ouverture au public :
8h30 à 12h00 - 13h00 à 17h00
du Lundi au Vendredi
02.43.47.39.00

tva intracommunautaire FR03247200132

CH :

M.

72000 LE MANS

**FACTURE EAU
du 2 janvier 2023**

Prix TTC du litre d'eau : 0,0038 €

**FACTURE TARIF 2023
LE MANS
Pour 120 m3
12 mois location compteur**

| | |
|---|----------|
| Production et distribution de l'eau potable | 180,67 € |
| Collecte et traitement des eaux usées | 205,56 € |
| Organismes publics | 60,40 € |
| Montant TVA | 12,20 € |

Montant TTC de la facture en euros 458,82 €

Facture à régler avant le :

72000 LE MANS

| Compteur n° | Nouveau Relevé | | | Ancien Relevé | | | Volume | Valeur facture distinction des divers réceptifs diversifiés |
|--|---------------------|------------|----------|---------------|------------|--------------|-----------------|---|
| | Opération | Date | Index | Opération | Date | Index | | |
| 88158529 | Estimé | 31/12/2023 | 120 | | 01/01/2023 | 0 | 120 | 120 m3 |
| Designation | | | Quantité | PL H.T. | Montant HT | Taux TVA | Montant TVA | Montant TTC |
| Production et distribution de l'eau potable | | | | | | | | |
| Eau | 01/01/23 - 31/12/23 | 120 m3 | 1,1780 | 141,30 | 5,50 | 7,77 | 149,13 € | |
| Alimentation 010V diamètre | 01/01/23 - 31/12/23 | 365 jours | 0,1077 | 39,31 | 5,50 | 2,18 | 41,47 € | |
| Sous-Total | | | | 180,67 | | 9,93 | 190,60 € | |
| Collecte et traitement des eaux usées | | | | | | | | |
| Assainissement | 01/01/23 - 31/12/23 | 120 m3 | 1,7130 | 205,56 | 0,00 | 0,00 | 205,56 € | |
| Sous-Total | | | | 205,56 | | 0,00 | 205,56 € | |
| Organismes publics | | | | | | | | |
| Préservation des ressources | 01/01/23 - 31/12/23 | 120 m3 | 0,0433 | 5,20 | 5,50 | 0,29 | 5,49 € | |
| Modernisation des réseaux | 01/01/23 - 31/12/23 | 120 m3 | 0,1600 | 19,20 | 0,00 | 0,00 | 19,20 € | |
| Pollution | 01/01/23 - 31/12/23 | 120 m3 | 0,3000 | 38,00 | 5,50 | 1,98 | 37,98 € | |
| Sous-Total | | | | 60,40 | | 2,27 | 62,67 € | |
| TOTAL | | | | 446,62 | | 12,20 | 458,82 € | |

122/1/01437502 1 01161 /K/65



72700 ALLONNES

site :

abonné :

rol. : 2023-1

SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

296, avenue Bollée
 72039 LE MANS cedex 9
 Horaire d'ouverture au public :
 8h30 à 12h00 - 13h00 à 17h00
 du Lundi au Vendredi
 02.43.47.39.00

tva intracommunautaire FR03247200132

CH :

M.

72700 ALLONNES

**FACTURE EAU
 du 2 janvier 2023**

Prix TTC du litre d'eau : 0,0038 €

**FACTURE TARIF 2023
 COMMUNES
 Pour 120 m3
 12 mois location compteur**

| | |
|---|-----------------|
| Production et distribution de l'eau potable | 180,67 € |
| Collecte et traitement des eaux usées | 205,56 € |
| Organismes publics | 60,40 € |
| Montant TVA | 12,20 € |
| Montant TTC de la facture en euros | 458,82 € |

Facture à régler avant le :

AIGNE
 ALLONNES
 ARNAGE
 CHAMPAGNE
 CHAUFOUR NOTRE DAME
 COULAINES

FAY
 LA CHAPELLE SAINT AUBIN
 LA MILELSE
 MULSANNE
 PRUILLE
 ROUILLON

RUAUDIN
 SAINT SATURNIN
 SARGE LES LE MANS
 TRANGE
 YVRE L EVEQUE

site :

abonné :

72700 ALLONNES

| Compteur n° | Nouveau Relevé | | | Ancien Relevé | | | Volume | Volume facturé : déduction faite des volumes comptés de consommation |
|--|---------------------|------------|----------|---------------|---------------|--------------|-------------|--|
| | Opération | Date | Index | Opération | Date | Index | | |
| 80159520 | Estimé | 31/12/2023 | 120 | | 01/01/2023 | 0 | 120 | 120 m3 |
| Désignation | | | Quantité | PU H.T. | Montant HT | Taux TVA | Montant TVA | Montant TTC |
| Production et distribution de l'eau potable | | | | | | | | |
| Eau | 01/01/23 - 31/12/23 | 120 m3 | 1,1780 | 141,36 | 5,50 | 7,77 | | 149,13 € |
| Abonnement 015V diamètre | 01/01/23 - 31/12/23 | 365 jours | 0,1077 | 39,31 | 5,50 | 2,16 | | 41,47 € |
| Sous-Total | | | | | 180,67 | 9,93 | | 190,60 € |
| Collecte et traitement des eaux usées | | | | | | | | |
| Assainissement | 01/01/23 - 31/12/23 | 120 m3 | 1,7130 | 205,56 | 0,00 | 0,00 | | 205,56 € |
| Sous-Total | | | | | 205,56 | 0,00 | | 205,56 € |
| Organismes publics | | | | | | | | |
| Préservation des ressources | 01/01/23 - 31/12/23 | 120 m3 | 0,0433 | 5,20 | 5,50 | 0,29 | | 5,49 € |
| Modernisation des réseaux | 01/01/23 - 31/12/23 | 120 m3 | 0,1600 | 19,20 | 0,00 | 0,00 | | 19,20 € |
| Pollution | 01/01/23 - 31/12/23 | 120 m3 | 0,3000 | 36,00 | 5,50 | 1,98 | | 37,98 € |
| Sous-Total | | | | | 60,40 | 2,27 | | 62,67 € |
| TOTAL | | | | | 446,62 | 12,20 | | 458,82 € |



72700 SAINT GEORGES DU BOIS

site :

abonné :

rol. : 2023-1

SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

296, avenue Bollée
 72039 LE MANS cedex 9
 Horaire d'ouverture au public :
 8h30 à 12h00 - 13h00 à 17h00
 du Lundi au Vendredi
 02.43.47.39.00

tva intracommunautaire FR03247200132

CH :

M.

72700 SAINT GEORGES DU BOIS

FACTURE EAU

du 2 janvier 2023

Prix TTC du litre d'eau : 0,0020 €

**FACTURE TARIF 2023
 COMMUNES
 Pour 120 m3
 12 mois location compteur**

Production et distribution de l'eau potable 180,67 €
 Organismes publics 41,20 €
 Montant TVA 12,20 €
Montant TTC de la facture en euros 234,06 €

Facture à régler avant le :

site :

abonné :

72700 SAINT GEORGES DU BOIS

| Compteur n° | Nouveau Relevé | | | Ancien Relevé | | | Volume | Volume facturé : différence entre d'anciens compteurs divisionnaires |
|--|---------------------|------------|----------|---------------|--------------|-----------------|-------------|--|
| | Opération | Date | Index | Opération | Date | Index | | |
| 89158520 | Estimé | 31/12/2023 | 120 | | 01/01/2023 | 0 | 120 | 120 m3 |
| Désignation | | | Quantité | PU H.T. | Montant HT | Taux TVA | Montant TVA | Montant TTC |
| Production et distribution de l'eau potable | | | | | | | | |
| Eau | 01/01/23 - 31/12/23 | 120 m3 | 1,1780 | 141,36 | 5,50 | 7,77 | 149,13 € | |
| Abonnement 015V diamètre | 01/01/23 - 31/12/23 | 365 jours | 0,1077 | 39,31 | 5,50 | 2,16 | 41,47 € | |
| Sous-Total | | | | 180,67 | 9,93 | 190,60 € | | |
| Organismes publics | | | | | | | | |
| Préservation des ressources | 01/01/23 - 31/12/23 | 120 m3 | 0,0433 | 5,20 | 5,50 | 0,29 | 5,49 € | |
| Pollution | 01/01/23 - 31/12/23 | 120 m3 | 0,3000 | 36,00 | 5,50 | 1,98 | 37,98 € | |
| Sous-Total | | | | 41,20 | 2,27 | 43,47 € | | |
| TOTAL | | | | 221,86 | 12,20 | 234,06 € | | |

Édition mars 2024
 CHIFFRES 2023

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

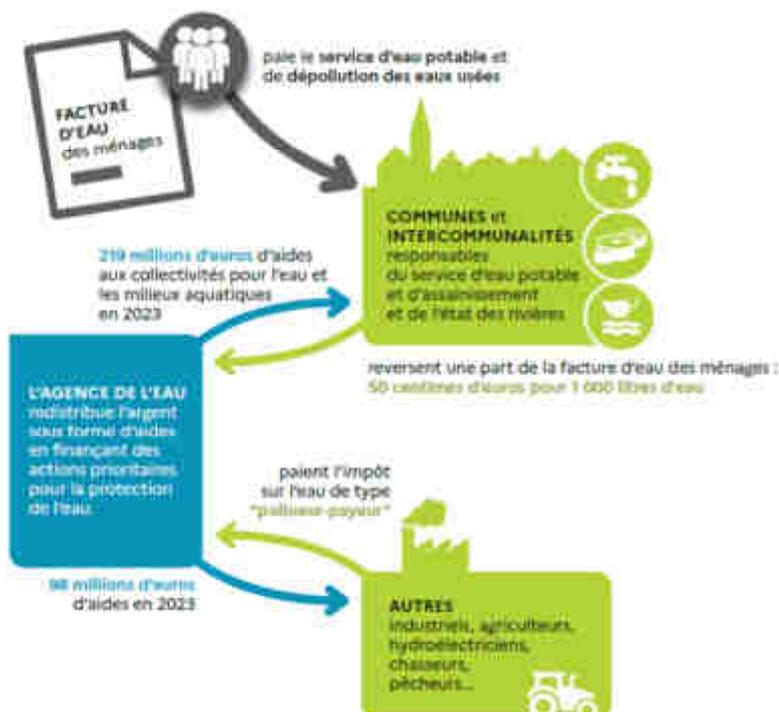
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne en 2022 est de **4,66 euros TTC par m³**

Données agrégées disponibles sur : services.eaufrance.fr/agence/04/2022



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1007 du 8 août 2016 - art.31, impose à **l'cau maître ou à l'cau président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public. (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/e maire ou La/e président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'interventions. RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/voies-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2023 ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 375 millions d'euros dont plus de 279 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. Elles représentent 75 % du budget annuel moyen de l'agence de l'eau. Les 25 % restants financent : la surveillance, les contributions versées à l'office français de la biodiversité (OFB) et à l'établissement public du Marais Poitevin (EPMP), le fonctionnement de l'agence de l'eau...

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2023 est la cinquième année du 1^{er} programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



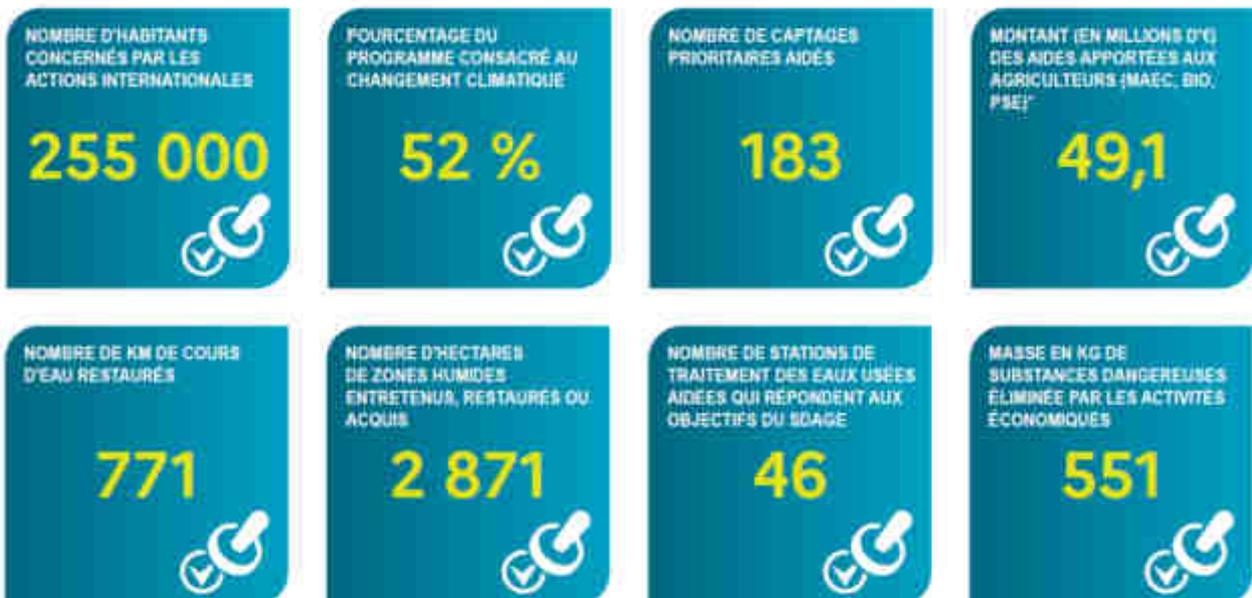
En 2023, plus de 227 millions d'euros d'aides, soit 52 % des aides* de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

*Basé sur les 436 millions d'aides versées en 2023, incluant les dotations de l'État dans le cadre du Fonds vert et de la lutte contre les fuites.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2023

L'année 2023 marque la cinquième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2023...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques, BIO : pour agriculture biologique, PSE : paiement pour services environnementaux.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Plus de **52 %** du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est **consacré au changement climatique en 2023** :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 670 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de plus de 382 millions d'euros d'aides. 595 projets ont bénéficié de fonds d'État pour un montant de plus de 54 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

VOUS AIDEZ À AGIR

Pour agir plus efficacement face au dérèglement climatique, l'agence de l'eau Loire-Bretagne met en oeuvre son **Plan de résilience eau 2023-2024**. En 2024, 3 appels à projets sont renouvelés et leur enveloppe portée à 120 millions d'euros.



Retrouvez le Plan de résilience : bit.ly/Plan-Resilience-Eau

ACCORDS DE RÉSILIENCE

Pour réagir face à la sécheresse en 2022, l'agence lance au printemps 2023 : les accords de résilience.

Un dispositif innovant pour un **accompagnement financier sur-mesure** aux collectivités qui s'engagent dans l'amélioration de leur gestion de l'eau potable.

En savoir plus sur les accords de résilience : bit.ly/Securiser-Eau-Potable

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il comprend le bassin de la Loire et de ses affluents, de la Vilaine, les bassins côtiers bretons, vendéens et le Marais poitevin.

Son littoral s'étend sur 6 654 km, de la baie du Mont-Saint-Michel à l'île de Ré, soit 36 % des côtes métropolitaines. Il concerne 336 communautés de communes, plus de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Siège

AGENCE DE L'EAU

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
contact@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation

ARMORIQUE

Parc technologique du Zoopôle
Espace d'Entreprises Néoris - Bât. B
18, rue de Sabot • 22440 PLOURFRAGAN
armorique@eau-loire-bretagne.fr
02 96 33 62 45

Délégation

HAINE-LOIRE-OcéAN

NANTES (dép. 44 + 49 + 85)
1, rue Eugène Varin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
02 40 73 06 00

LE MANS (dép. 48 + 50 + 55 + 61 + 72)
17, rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr
02 43 86 96 18

Délégation

CENTRE-LOIRE

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation

POITOU-LIMOUSIN

7, rue de la Goelette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr
05 49 38 09 82

Délégation

ALLIER-LOIRE AMONT

Site de Marnilhac Sud
10, allées des eaux et forêts • CS 40029
63370 LEMPODES
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr
04 73 17 07 10



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur agence.eau-loire-bretagne.fr
et découvrez les aides de l'agence pour agir et accélérer
sur aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

1964

Première loi
sur l'eau

**1 MISSION
COMMUNE**

pour l'eau,
la biodiversité
et le littoral

**4 GRANDES
PRIORITÉS**

Partager la ressource
Restaurer les cours d'eau
Agir pour les eaux littorales
Garantir le bon état des eaux

**1 600 AGENTS
ENGAGÉS**

pour une expertise
au service de l'eau,
sur le territoire
métropolitain

2024

L'eau, une priorité
pour tous !

2024 marque
pour les 6 agences
de l'eau 60 années
d'engagement
pour l'eau.



Rendez-vous du
19 au 21 novembre
au Salon des maires
et des collectivités
locales. 🌿 💧 🐟



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : LE MANS METROPOLE ESU

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des phénomènes d'eau trouble et parfois colorée ont pu être observés après la phase de travaux de rénovation de l'usine de traitement de Mans.

A

- A - Eau de bonne qualité
- B - Eau de qualité convenable
- C - Eau de qualité insuffisante
- D - Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : B

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage - PRISE D'EAU DE L'UNION, l'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

L'eau produite par l'usine de Mans, dont la rénovation s'est achevée en 2022, fait l'objet d'un traitement complet avec affinage.

Votre réseau alimente de façon permanente plus de 5 communes, soit 16742 personnes. Le responsable des installations est : « LE MANS METROPOLE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « LE MANS METROPOLE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence avérée.

Nombre de prélèvements : 331
 Conformité : 99 %
 Valeur maxi : 2 n/100 ml

NITRATES

A Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : 37
 Valeur moyenne : 17,8 mg/L
 Valeur maxi : 37 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire prescrite à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 14
 Conformité : 100 %
 Nombre de substances recherchées : 421
 Valeur maxi : 0 microgramme/L

TRICHALOMÉTHANES

A Bonne qualité

Les trichalométhanés sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 55
 Valeur moyenne : 23,3 microgramme/L
 Valeur maxi : 55 microgramme/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°F). Une eau dure calcaire est sans risque pour la santé mais est écartante. Une eau trop douce (sans calcium) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 37
 Valeur moyenne : 28 °F
 Valeur maxi : 31,5 °F

Quelques conseils



BOUILLIR
 Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



VOUER
 Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



CHANGER DE RÉSEAU
 Signalez à votre distributeur d'eau (s'abonner sur la facture) les changements de savoir ou de couleur de l'eau distribuée.



ÉVITER LE Puits
 Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin



Réserver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.vosprelevements.gouv.fr

0612 15 18 10 10 24

(02) 47 296 3922

L'indicateur global de qualité prend en compte les 39 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est agrégé à l'indicateur de qualité de paramètre le plus défavorable. Ces résultats du contrôle des paramètres de qualité des eaux carabonnières ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : LE MANS METROPOLE SARGE LES LE MANS

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

- A** : Eau de bonne qualité
- B** : Eau de qualité consommable
- C** : Eau de qualité insuffisante
- D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : LE MOULIN AUX MOINES n°1. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

L'eau produite par l'usine de Sarge-les-Le-Mans fait l'objet d'un traitement de déferlisation, de clarification, de neutralisation et de désinfection.

Votre réseau alimente de façon permanente 8 communes (COULAINES, SAINT-PYVAÏE, SARGE-LES-LE-MANS, YVRE-L'ÉVROUARD, soit 4054 personnes). Le responsable des installations est : LE MANS METROPOLE.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter LE MANS METROPOLE qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 24
 Conformité : 100 %
 Valeur max : 0 n/100 ml

NITRATES

A Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nouveau-nés et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : 12
 Valeur moyenne : 0,0575 mg/L
 Valeur max : 0,69 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deça de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 4
 Conformité : 100 %
 Nombre de substances recherchées : 421
 Valeur max : 0 microgramme/L

TRICHALOMETHANES

A Très bonne qualité

Les trichalométhanés sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 4
 Valeur moyenne : 3,23 microgramme/L
 Valeur max : 3,8 microgramme/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°F). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entraînante. Une eau trop dure (sans calcaire) dilue les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 12
 Valeur moyenne : 23,8 °F
 Valeur max : 24,5 °F

Quelques conseils



BOUILLON
 Pour les usages courants, l'eau de robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entreprenez-le régulièrement.



PLUMB
 Dans les habitats équipés de tuyaux en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



CHANGEMENT DE COULEUR
 Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de couleur ou de goût de l'eau distribuée.



SI VOUS UTILISEZ L'EAU D'UN PUIS
 Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin



Récupérer les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.espotable.sants.ges.fr

Date : 05/02/2024

UD 07200041

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus défavorable. Un résultat de contrôle des paramètres de qualité des eaux caractéristique ne sera pas pris en compte, dans la mesure où il n'a été jugé pas représentatif de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Direction de la Santé Publique et Environnementale - pôle eau destinée à la consommation humaine - 17 Bd Gaston Doumergue - 44302 NANTES

<http://www.pays-de-la-loire.ars.sants.fr>

02 49 10 47 90

ars-pdl-se-edche@ars.sants.fr



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : LE MANS METROPOLE SAINT SATURNIN

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : LE MOULIN AUX MOINES FI. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

L'eau produite par l'usine de Saint-Fexand fait l'objet d'un traitement de déminéralisation, déminéralisation, neutralisation et désinfection.

Votre réseau alimente de façon permanente 4 communes (AUBIN, CHARENTILLON, AUBIN D'AL, HILLESSE (S.A. SAINT-SATURNIN)) soit 7623 personnes. La responsabilité des installations est : « LE MANS METROPOLE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « LE MANS METROPOLE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTERIOLOGIQUE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 23
 Conformité : 100 %
 Valeur maxi : 0 n/100 ml

NITRATES

A Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est de 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nouveau-nés et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : 5
 Valeur moyenne : 0 mg/L
 Valeur maxi : 0 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERSISTENTS

A Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/l pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/l pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire prescrite à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 2
 Conformité : 100 %
 Nombre de substances recherchées : 421
 Valeur maxi : 0 microgramme/l

TRIHALOMÉTHANES

A Très bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/l.

Nombre de prélèvements : 2
 Valeur moyenne : 4,3 microgramme/l
 Valeur maxi : 5,6 microgramme/l

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°F). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entrainante. Une eau trop dure (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 5
 Valeur moyenne : 26 °F
 Valeur maxi : 26,4 °F

Quelques conseils

ENTRETIEN

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

PLUMB

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, au après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

CHANGEMENTS DE SAVOIR

Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de savoir ou de couleur de l'eau distribuée.

RESEAU PUBLIC

Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin



Retrouvez les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.sagepays.com

Date : 04/03/2024

001 87200076

L'indicateur global de qualité prend en compte les 8 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité en paramètre le plus défavorable. Les résultats de certains des paramètres de qualité ou les constatations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Direction de la Santé Publique et Environnementale - pôle eau destinée à la consommation humaine - 17 Bd Gaston Doumergue - 44302 NANTES

<http://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr>

02 49 10 47 90

ars.pdl-es-edcheat.sante.fr



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : LE MANS METROPOLE FATINES

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité satisfaisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage MONTALON. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

L'eau produite par l'usine de Saint-Mars-la-Joinie fait l'objet d'un traitement de désinfection et désinfection.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (FATINES), soit 800 personnes. Le responsable des installations est : « LE MANS METROPOLE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « LE MANS METROPOLE » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils



Entretien
 Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Plomb
 Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, au après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Signalez un problème
 Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur le facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Usage privé
 Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eau.pays-de-la-loire.ars.sante.fr

Date : 04/12/2024

02 49 10 47 90

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateur d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 6
 Conformité : 100 %
 Valeur max : 0 n/100 ml

NITRATES

A Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (sujets âgés et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : 5
 Valeur moyenne : 0 mg/L
 Valeur max : 0 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERSISTANTS

A Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/l pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/l pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1
 Conformité : 100 %
 Nombre de substances recherchées : 421
 Valeur max : 0 microgramme/l

TRIALOMÉTHANES

A Très bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/l.

Nombre de prélèvements : 1
 Valeur moyenne : 3,3 microgramme/l
 Valeur max : 3,3 microgramme/l

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°F). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entraînante. Une eau trop dure (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 3
 Valeur moyenne : 30,8 °F
 Valeur max : 31,2 °F

L'indicateur global de qualité prend en compte les 35 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus dégradé. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations de votre pays (en l'absence, dans la mesure de 90-95, sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Direction de la Santé Publique et Environnementale - pôle eau destinée à la consommation humaine - 17 Bd Gaston Doumergue - 44362 NANTES

<http://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr>

02 49 10 47 90

ars-pdl-ar-edcheiers.sante.fr



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : LE MANS METROPOLE MULSANNE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité consommable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : LA GRANDE BROSSE F1, LA GRANDE BROSSE F2. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

L'eau produite par l'usine de Saint-Mars-d'Outillé fait l'objet d'un traitement de déminéralisation, neutralisation et désinfection.

Votre réseau alimente de façon permanente 2 communes (MULSANNE, RUAUDRE), soit 8726 personnes. Le responsable des installations est : LE MANS METROPOLE.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « LE MANS METROPOLE » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils



ROBINET Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



PLUMB Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



CHANGEMENTS Signalez à votre distributeur d'eau (l'ordonnée sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



RESEAU PUBLIC Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin



Récupérer les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.eau potable.sante.gov.fr

Site à 0666204

ICI 07291888

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 23
 Conformité : 95 %
 Valeur maxi : 1 n/100 ml

NITRATES

A Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nouveau-nés et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : 5
 Valeur moyenne : 4,18 mg/L
 Valeur maxi : 4,8 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deça de la valeur sanitaire préserve à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 2
 Conformité : 100 %
 Nombre de substances recherchées : 421
 Valeur maxi : 0 microgramme/L

TRIALOMÉTHANES

A Très bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 2
 Valeur moyenne : 0,655 microgramme/L
 Valeur maxi : 0,5 microgramme/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°F). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est embêtante. Une eau trop dure (trop calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 5
 Valeur moyenne : 23,5 °F
 Valeur maxi : 24,2 °F

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité de paramètres le plus défavorable. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité les six caractéristiques ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont que représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Direction de la Santé Publique et Environnementale - pôle eau destinée à la consommation humaine - 17 Bd Gaston Doumergue - 44022 NANTES

<http://www.pays-de-la-loire.sante.fr>

02 48 10 47 90

ars-pdl@e-drch@pays.sante.fr



Vu pour être annexé à la délibération n° 46
 du Conseil Communautaire du 3 octobre 2024
 Pour la Directrice Générale empêchée
 l'Agent du Pôle des Assemblées